



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 4 novembre 2024
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

10.03 Questions

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Période de questions du public

10.04 Autre sujet

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Offrir les plus sincères condoléances du conseil à la famille de monsieur Louis Gougoux.

10.05 Procès-verbal

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Approuver les procès-verbaux du conseil d'arrondissement de la séance extraordinaire du 7 octobre à 18 h et de la séance ordinaire du 7 octobre 2024, à 19 h.

10.06 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1245459050

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 octobre 2024.

10.07 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1245459051

Déposer les rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de juillet, août et septembre 2024.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Proclamation

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1242484045

Appuyer la Grande semaine des tout-petits qui se tiendra du 18 au 24 novembre 2024.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1247151032

Accorder un contrat à Lanco Aménagement Inc., au montant de 1 775 110,52 \$ taxes incluses pour des travaux de réaménagement de la piste cyclable du canal de l'aqueduc Phase I-Section B dans l'Arrondissement de LaSalle, incluant des travaux d'éclairage dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 2 722 660,15 \$, taxes incluses, (contrat : 1 775 110,52 \$ + Contingences 355 022, 10 \$, incidences : 592 527,53 \$) - Appel d'offres public 832943- Contrat A.P. 24-1939. (7 soumissionnaires).

20.02 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1240269006

Accorder un contrat de trois ans (avec une option de renouvellement de 2 ans) à Honeywell Limitée pour l'entretien des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 200 615,51 \$ taxes incluses (contrat : 176 470,76 \$ + contingences : 24 144,75 \$) - Appel d'offres public n° 24-20454 (1 soumissionnaire).

20.03 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1247151036

Autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$ taxes incluses pour la conception et la construction d'un vélo parc le long du canal de l'aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle au contrat octroyé à Tessier Récréo-Parc Inc., majorant ainsi la dépense totale de 657 078,21 \$, taxes incluses - (contrat : 596 933,77 \$ + contingences: 48 646,94 \$ + incidences 11 497,50 \$) à une dépense totale de 757 078,21 \$, taxes incluses - (contrat : 596 933,77 \$ + contingences: 148 646,94 \$ + incidences 11 497,50 \$). Appel d'offres public 665345.

20.04 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction des travaux publics - 1247151033

Amender la résolution CA24 20 0391 afin de corriger le montant du contrat octroyé à Pavages D'amour Inc. pour la réfection des terrains de tennis au parc Lacharité qui a été identifié de façon erronée et qui aurait dû être 701 807,40 \$ taxes incluses - Dépense totale 870 241,18 \$ taxes incluses : contrat: 701 807,40 \$ + contingences 84 216,89 \$ + incidences: 84 216,89 \$ - Appel d'offres public 814346, Contrat A.P. 24-1943.

20.05 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1248420029

Abroger la résolution CA22 20 0344 et autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et le Centre Communautaire LaSalle pour la location de locaux au 15, avenue Highlands pour les années 2024, 2025 et 2026 pour une somme maximale de 11 631 \$, incluant toutes les taxes.

20.06 Contrat de construction

CA Direction des travaux publics - 1240269005

Amender la résolution CA22 20 0031, adoptée le 7 février 2022, afin d'augmenter les contingences de 15 762,25\$ pour les travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle au centre culturel et communautaire Henri-Lemieux octroyé à Afcor Construction en contrepartie de la diminution des incidences pour le même montant sans toutefois modifier la dépense totale du projet de 1 705 982,10\$ (contrat : 1 371 651,75\$, contingences 290 092,60 \$, incidences: 44 237,75\$).

20.07 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1245404014

Accorder une contribution financière de 372 \$, taxes incluses si applicables, à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter deux conférences sur la photographie par Sue Ho-Vo et François Gagnon.

20.08 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1245480005

Accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicables, à l'Association générale des étudiantes et des étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge de LaSalle pour souligner leur 25^e anniversaire.

20.09 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1245655002

Accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicables, à Média Deshdiganta, pour l'achat d'une page publicitaire dans le magazine en ligne CBNA24.COM dans le cadre du neuvième anniversaire du média.

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1244629012

Accorder une contribution financière de 8 600 \$ à la Table de développement social de LaSalle, à répartir entre 16 organismes et groupes de citoyens, et une contribution de 6 100 \$ à 3 organismes, pour un total de 14 700 \$, afin de permettre le remboursement des frais engagés par ces groupes ayant organisé et animé des activités dans le cadre du Festival de l'harmonie interculturelle qui s'est tenu du 18 au 21 septembre 2024.

20.11 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1245480007

Accorder une contribution financière de 500 \$, taxes incluses si applicables, à l'Association Messinèse de Montréal inc. pour l'achat de publicité dans le programme-souvenir du concert de célébration du 10 novembre 2024 au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

20.12 Subvention - Contribution financière

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1248863012

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes offrant des denrées alimentaires sur le territoire de LaSalle.

20.13 Subvention - Contribution financière

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1242484050

Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Fondation de l'Hôpital LaSalle à l'occasion de leur 45^e anniversaire.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1245404015

Autoriser une employée de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à l'Événement RIDEAU, qui aura lieu du 16 au 20 février 2025, principalement au Centre des congrès de Québec. Entériner l'inscription à tarif privilégié et autoriser le remboursement des dépenses afférentes. Autoriser le total des dépenses liées, pour un montant maximal de 2 965,87 \$ taxes incluses.

30.02 Approbation des recommandations des comités et commissions

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1245459045

Soumettre pour considération la recommandation émise par le Comité de transition écologique de LaSalle à la rencontre du 25 septembre 2024 concernant la vision et les orientations pour l'élaboration du Plan local de transition écologique.

30.03 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1244629011

Autoriser l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux à installer un camion de type cuisine de rue dans le stationnement du CCCHL dans le cadre du Marché de Noël 2024.

30.04 Déclaration / Événement / Proclamation

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1245655001

Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer, du 1^{er} décembre 2024 au 6 janvier 2025, des boîtes de collecte de denrées alimentaires non périssables à la mairie d'arrondissement, à la bibliothèque L'Octogone, au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, au Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL) et aux Ateliers municipaux André-Traversy de la rue Cordner. Autoriser une collecte de denrées alimentaires non périssables le 24 décembre 2024 à l'aréna Jacques-Lemaire dans le cadre de l'événement Magie sur glace. Distribuer toutes les denrées alimentaires amassées au Carrefour alimentaire de LaSalle.

30.05 Déclaration / Événement / Proclamation

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1248863013

Autoriser la vente sur le stationnement du Marché Chauman Brothers, situé au 1741, avenue Dollard, à l'occasion de la fête Diwali.

30.06 Reddition de comptes

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1243035014

Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 septembre au 21 octobre 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2024.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Circulation / Stationnement

CA *Direction des travaux publics* - 1247151037

Autoriser l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire dans les deux directions sur le boulevard Newman à l'intersection de la rue Viola-Desmond dans l'arrondissement de LaSalle.

40.02 Règlement - Circulation / Stationnement

CA *Direction des travaux publics* - 1247151035

Autoriser le retrait d'espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

40.03 Règlement - Circulation / Stationnement

CA *Direction des travaux publics* - 1247151034

Autoriser des espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

40.04 Règlement - Autre sujet

CA *Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs* - 1242484035

Avis de motion et dépôt et présentation du Règlement LAS-0016-5 modifiant le Règlement no LAS-0016 établissant le traitement des conseils d'arrondissement.

40.05 Règlement - Adoption

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1243035011

Adopter le règlement numéro LAS-0167 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025.

40.06 Règlement - Adoption

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1245459046

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041, le premier projet de résolution PP-35 visant à autoriser, sur le lot n° 1 725 821 (2051, rue Lapierre) la construction d'un bâtiment multifamilial de 120 logements, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage n° 2098 et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146.

40.07 Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1249783001

Adopter la résolution (PP-34) visant à définir sur le lot 1 930 790 (225, avenue Lafleur) les normes et les conditions relatives aux usages, à l'aménagement paysager, à l'architecture, au stationnement, à la circulation, au déneigement et à la gestion des matières résiduelles.

40.08 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale durables

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1245459048

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire un bâtiment principal situé au 1855, Av. Dollard (lot 1 451 014).

40.09 Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale durables

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1245459049

Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment situé au 68-70, 1^{ère} Avenue (lot 1 079 764).

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination

CA Direction - 1246360002

Approuver la nomination du directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle, et de lui accorder les dépenses de fonction et allocations reliées à son poste, et ce, à compter du 16 novembre 2024.

50.02 Nomination

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1242484043

Nommer monsieur Simon Provost-Goupil à titre de secrétaire d'arrondissement à compter du 5 novembre 2024.

50.03 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction - 1246456010

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Levée de la séance



Dossier # : 1245459050

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 octobre 2024.

De déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 octobre 2024.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-24 11:36

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459050

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 octobre 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 8 octobre 2024.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eugenie GRENIER LAMONTAGNE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-10-22



Dossier # : 1245459051

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de juillet, août et septembre 2024.

De déposer les rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de juillet, août et septembre 2024.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-24 11:36

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459051

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les rapports mensuels des permis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de juillet, août et septembre 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Chaque mois, les rapports mensuels sont produits au sujet des permis émis à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Déposer les rapports mensuels des permis émis de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des mois de : juillet, août et septembre 2024.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Genevieve ROBITAILLE
Adjointe de direction

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-10-23



Dossier # : 1242484045

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Appuyer la Grande semaine des tout-petits qui se tiendra du 18 au 24 novembre 2024.

D'appuyer la Grande semaine des tout-petits qui se tiendra du 18 au 24 novembre 2024.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-25 14:42

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1242484045**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer la Grande semaine des tout-petits qui se tiendra du 18 au 24 novembre 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Le cabinet désire appuyer la neuvième édition de la Grande semaine des tout-petits qui se tiendra du 18 au 24 novembre 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0033 - (1242484004) - Appuyer la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2024
CA23 20 0036 - Appui à la campagne des Journées de la persévérance scolaire 2023
CA22 20 0028 - Journées de la persévérance scolaire 2022

DESCRIPTION

La Grande semaine des tout-petits vise à donner une voix aux quelques 514 747 tout-petits au Québec afin de faire de la petite enfance une véritable priorité de société. C'est l'occasion de nous arrêter un moment pour porter notre regard sur la petite enfance au Québec et de réfléchir collectivement aux mesures à prendre afin que tous nos enfants démarrent dans la vie avec les meilleurs chances possibles.

JUSTIFICATION

Profitons de cette semaine pour favoriser et susciter le dialogue autour du développement des tout-petits, mettre en lumière des initiatives locales et régionales qui soutiennent la petite enfance et la périnatalité et mobilisent l'ensemble de la société, des groupes communautaires au milieu des affaires, en passant par les élus et élues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'appui à la Grande semaine des tout-petits 2024 répond à l'axe 3.4 de l'orientation 3 de la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle qui vise la valorisation de la participation à la vie collective.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Catherine S SIMARD
Directrice des services administratifs en
arrondissement

Le : 2024-10-22



Dossier # : 1247151032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Lanco Aménagement Inc., au montant de 1 775 110,52 \$ taxes incluses pour des travaux de réaménagement de la piste cyclable du canal de l'aqueduc Phase I-Section B dans l'Arrondissement de LaSalle, incluant des travaux d'éclairage dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 2 722 660,15 \$, taxes incluses, (contrat : 1 775 110,52 \$ + Contingences 355 022, 10 \$, incidences : 592 527,53 \$) - Appel d'offres public 832943- Contrat A.P. 24-1939 (7 soumissionnaires).

D'accorder un contrat à Lanco Aménagement Inc., pour des travaux de réaménagement de la piste cyclable du canal de l'aqueduc Phase I-Section B dans l'Arrondissement de LaSalle, incluant des travaux d'éclairage dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 2 485 154,73 \$, taxes incluses, (contrat : 1 775 110,52 \$ + Contingences 355 022, 10 \$, incidences : 355 022,10 \$) - Appel d'offres public 832943- Contrat A.P. 24-1939 (7 soumissionnaires).

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-29 07:54

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1247151032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Lanco Aménagement Inc., au montant de 1 775 110,52 \$ taxes incluses pour des travaux de réaménagement de la piste cyclable du canal de l'aqueduc Phase I-Section B dans l'Arrondissement de LaSalle, incluant des travaux d'éclairage dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 2 722 660,15 \$, taxes incluses, (contrat : 1 775 110,52 \$ + Contingences 355 022, 10 \$, incidences : 592 527,53 \$) - Appel d'offres public 832943- Contrat A.P. 24-1939 (7 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire réaliser des travaux de reconstruction de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc Phase 1 (Section B) longeant l'avenue Champlain entre la limite de la 2e avenue et rue Gagné. Ces travaux permettront de créer un aménagement cyclable offrant un confort et un sentiment de sécurité aux cyclistes et aux autres usagers de la piste. En 2023, le Service d'urbanisme et mobilité (SUM), a confirmé l'admissibilité du projet de la Piste cyclable du canal de l'Aqueduc Phase 1 (Section B) par le programme 45000 : Vélo : Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable

Un article 85 a été adopté en 2023 proposant les services de l'arrondissement de LaSalle pour la prise en charge de la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant la piste cyclable du canal de l'Aqueduc Phase 1 (Section B). Projet SUM_LAS24-0304

L'arrondissement de LaSalle a sollicité des services professionnels ingénierie électrique pour préparation d'une étude d'éclairage, pour l'élaboration de plans, détails et devis pour le volet électrique-éclairage et pour l'accompagnement du dépôt de la demande d'utilisation d'emprise auprès d'Hydro-Québec pour obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux sur l'emprise des lignes de transport d'Hydro-Québec, ainsi que la surveillance des travaux électrique et éclairage au chantier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1247151009 – 224-04-07 – 2247151009 - D'octroyer un contrat à DIREKTION 360 Inc., pour des services professionnels en ingénierie électrique pour étude d'éclairage et de travaux électrique pour le projet SUM_LAS24-0304 - réfection de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle - Demande de prix 788092 S.P.24-1939.2 - Dépense totale de 74 676,26 \$ taxes incluses - (2 soumissionnaires)
CM23 0934 - 22 août 2023 -1238935002 : Accepter les offres de services des arrondissements de prendre en charge la coordination et la réalisation de travaux

d'aménagement du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) et du réseau cyclable pour les années de réalisation 2023 et 2024, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

CA23 20 0285 – 7 août 2023 (1237151022) : D'offrir au conseil municipal la prise en charge par l'arrondissement de LaSalle de la conception, la coordination et la réalisation de travaux visant la piste cyclable du canal de l'Aqueduc Phase 1 (Section B), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

DESCRIPTION

Le projet consiste à la reconstruire la piste cyclable du canal de l'Aqueduc Phase 1 (Section B) longeant le Boulevard Champlain entre la limite de la 2e Avenue et la rue Gagné.

Environ 1100 m de voie cyclable protégée sont ajoutés au réseau type REV. Plus précisément le remplacement des 1100 m de piste multifonctionnelle existante dégradée par une piste cyclable et une piste piétonne en parallèle.

L'ajout d'environ 15 arbres est prévu. La plantation d'arbres est restreinte car le projet est sous l'emprise d'Hydro-Québec.

L'ajout de 43 unités d'éclairage est prévu pour améliorer la sécurité des lieux.

L'arrondissement de LaSalle agissant en tant qu'exécutant devra tenir informé le SUM de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a procédé à un appel d'offres public pour l'exécution de l'ensemble de ces travaux.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO.

Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 10 septembre 2024. Un délai de 29 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 octobre 2024. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Plusieurs addendas ont été émis :

No 1: ajout au CCAG et modification d'un article au bordereau de soumission.

No 2, 3, 4: modification aux clauses techniques, instructions aux soumissionnaires, bordereau et réponses aux soumissionnaires.

Dix-huit (18) entreprises ont pris possession des documents d'appel d'offres dont douze (12) entrepreneurs spécialisés en parcs ou voirie et cinq (5) entreprises électriques. Sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission, soit 58 % des preneurs de cahier des charges spécialisés en voirie ou en parc. Une soumission est non conforme administrativement.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par le personnel à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)
Firmes soumissionnaires		Total
1	LANCO AMÉNAGEMENT INC	1 775 110,52 \$
2	PAVAGES D'AMOUR INC.	1 832 875,11 \$
3	EXCAVATION E.S.M. INC.	1 926 413,02 \$
4	LES ENTREPRISES VENTEC INC	1 937 242,52 \$
5	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC	2 178 000,01 \$
6	CONSTRUCTION VIATEK INC.	2 647 848,09 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		2 603 410,05 \$
Coût moyen des soumissions conformes		2 049 581,55 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		15,46
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		872 737,57 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		49,17
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		- 828 299,53 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		(31,82)
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)		57 764,59 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)		3,25

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 31.82% inférieur au montant de l'estimation. Les écarts entre les coûts de l'estimation et les prix du plus bas soumissionnaire conforme sont principalement liés aux items concernant la signalisation, le pavage, la fourniture des lampadaires, béton bitumineux à enlever, terrassement brut, l'ensemencement et le gazon. Considérant le volume de soumissions reçu sous l'estimé réalisé et le marché des dernières années qui était à la hausse, nous concluons que le marché se stabilise et qu'il y a un engouement pour ce projet sorti en appel d'offre tôt pour le printemps 2025.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Lanco Aménagement Inc, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges.

Lanco Aménagement Inc., ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

Lanco Aménagement Inc., a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

Lanco Aménagement Inc. déclare avoir pris connaissance des exigences d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet SUM_LAS24-0304 - réfection de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle a été accepté via le processus d'appel à projets. Ainsi ce projet est financé par le programme Réseau Express Vélo et développement du réseau cyclable. Un montant maximal de 2 554 341,00 \$ net de ristourne a été approuvé via l'appel à projet par la lettre en date du 30 juin 2023, projet SUM_LAS24-0304, voir la lettre en pièce-jointe.

De ce financement, un montant de 68 189,38 \$ au net, a été dépensé pour de la conception via un services professionnels en ingénierie électrique, GDD 2247151009.

Ce sommaire reflète la valeur restante de l'enveloppe accordée, soit 2 486 151,62 \$ au net, somme disponible au financement par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 23-004 Aménagements cyclables CG23 0091.

Ainsi la dépense nécessaire pour ce contrat de travaux incluant incidences et contingences sera assumée à 100% par la Ville Centre.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux de réaménagement de la piste cyclable du canal de l'aqueduc Phase I-Section B dans l'Arrondissement de LaSalle, le montant total de ces contingences est de 324 182,50 \$, net de ristourne.

Un montant total de 541 056,61 \$, net de ristourne, sera ajouté aux dépenses incidences des travaux de réaménagement de la piste cyclable du canal de l'aqueduc Phase I-Section B dans l'Arrondissement de LaSalle. Ces dépenses incidentes couvriront des dépenses pour la disposition des sols contaminés selon les ententes en vigueur de la Direction de l'approvisionnement de Montréal et d'autres type de dépenses afférentes aux travaux de la piste cyclable par des tiers tel le contrôle qualitatif d'un laboratoire pendant les travaux et l'enlèvement permanent des plantes envahissantes nuisant à la sécurité de la piste.

La répartition des coûts est détaillée dans le tableau ci-dessus.

Projet SUM_LAS24-0304 – 45000 - Réseau express vélo et développement du réseau cyclable					
	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
Voirie	1 037 227,73 \$	51 861,39 \$	103 463,47 \$	1 192 552,59 \$	1 088 959,46 \$
Éclairage	407 252,25 \$	20 362,61 \$	40 623,41 \$	468 238,27 \$	427 563,96 \$
Aménagement	99 430,02 \$	4 971,50 \$	9 918,14 \$	114 319,66 \$	104 389,09 \$
Contrat total	1 543 910,00 \$	77 195,50 \$	154 005,02 \$	1 775 110,52 \$	1 620 912,51 \$
Contingences	308 782,00 \$	15 439,1	30 801,00 \$	355 022,10 \$	324 182,50 \$
Incidence	515 353,36 \$	25 767,67 \$	51 406,50 \$	592 527,53 \$	541 056,61 \$
Total	2 368 045,36 \$	118 402,27 \$	236 212,52 \$	2 722 660,15 \$	2 486 151,62 \$

Le budget net requis (en milliers \$) pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2024-2033 aux projets suivants pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2024	2025	Ultérieur	Total
45000 - Réseau express vélo et développement du réseau cyclable	70	2 416	0	2 486
Total	70	2 416	0	2 486

MONTRÉAL 2030

Le projet s'inscrit dans le principe du développement durable en :

- Encourageant les déplacements actifs;
- Améliorant le verdissement ;

- Prévoyant des aménagements permettant une gestion naturelle des eaux pluviales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens ainsi que les industries du déroulement des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le démarrage du présent contrat est prévu en novembre 2024 tel qu'indiqué dans les clauses contractuelles. Cependant la majorité des travaux seront réalisés en 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Marie-Antoine PAUL)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maurice OVIEDO, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Mona NOVAC, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Viorica ZAUER, LaSalle

Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Raynald MACHER-POITRAS, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Mona NOVAC, 25 octobre 2024

Maurice OVIEDO, 24 octobre 2024

Viorica ZAUER, 21 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien
technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-21

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>



Dossier # : 1240269006

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accorder un contrat de trois ans (avec une option de renouvellement de 2 ans) à Honeywell Limitée pour l'entretien des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 200 615,51 \$ taxes incluses (contrat : 176 470,76 \$ + contingences : 24 144,75 \$) - Appel d'offres public n° 24-20454 (1 soumissionnaire).

D'accorder un contrat de trois ans (avec une option de renouvellement de 2 ans) à Honeywell Limitée au montant de 176 470,76 \$ taxes incluses, pour l'entretien des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, (Dépense totale de 200 615,51 \$ taxes incluses (contrat : 176 470,76 \$ + contingences : 24 144,75 \$) comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant - dans le cadre de l'appel d'offres public n° 24-20454. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-28 08:08

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1240269006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de trois ans (avec une option de renouvellement de 2 ans) à Honeywell Limitée pour l'entretien des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 200 615,51 \$ taxes incluses (contrat : 176 470,76 \$ + contingences : 24 144,75 \$) - Appel d'offres public n° 24-20454 (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat d'entretien préventif des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation de l'arrondissement est arrivé à échéance. Afin de poursuivre l'entretien de ces appareils, il y a lieu d'accorder un nouveau contrat.

L'appel d'offres public n° 24-20454 a été lancé pour l'entretien des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, pour une durée de 3 ans (avec une option de renouvellement de 2 ans). L'appel d'offres a été lancé le 4 septembre 2024. Un délai de 32 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 08 octobre 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA21 20 0346 – Adoptée le 30 août 2021 - D'autoriser un renouvellement de contrat à Honeywell Ltée., pour une période additionnelle de deux (2) ans, pour l'entretien des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle pour une dépense totale maximale de 102 453,15 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 85 377,63 \$ + contingences : 17 075,52 \$) (GDD : 1210269011).

Résolution CA 18 20 0438, adoptée le 2 octobre 2018 : D'autoriser une dépense maximale de 172 262,03 \$, taxes incluses, pour l'entretien des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans divers édifices de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, et d'accorder à Honeywell un contrat de trois ans (3), avec une option de renouvellement de 2 ans, à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 125 245,03 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges (GDD : 1180269011).

DESCRIPTION

Au présent contrat, les services comprennent principalement :

- L'entretien complet des éléments de régulation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation ;
- Les inspections préventives périodiques ;
- Les services d'appel et de réparation en cas de panne.

JUSTIFICATION

Cinq (5) entrepreneurs ont pris possession des documents d'appel d'offres et un seul nous a soumis un prix, soit Honeywell Limitée pour la somme de 176 470,76 \$ toutes taxes incluses.

L'estimation à l'interne était de 155 463,35 \$ taxes incluses pour les 3 années du contrat. Nous constatons que le montant de la soumission est de 13,51 % supérieur au montant de l'estimation.

Toutes les vérifications ont été faites par le Service de l'approvisionnement (voir l'intervention).

Suite à l'analyse de la soumission, il est recommandé d'octroyer le contrat à Honeywell Limitée, le seul soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 200 615,51 \$ taxes incluses (contrat : 176 470,76 \$ + contingences : 24 144,75 \$), proviendra du budget de fonctionnement des bâtiments.

Une contingence de 24 144,75 \$ taxes incluses est ajoutée pour les trois (3) années (7 000 \$ par année avant taxes) afin de palier à des services inconnus et représente 13,69 % du contrat.

Le totale de la dépense sera échelonnée sur trois (3) ans (avec une option de renouvellement de 2 ans) soit :

Répartition des coûts sur 3 ans :

Année de contrat	TTI			Montant net		
	Contrat	Contingences	Total contrat et contingences	Contrat	Contingences	Total contrat et contingences
Année 2024 (2 mois)	24 614,70 \$	1 341,38 \$	25 956,08 \$	22 476,50 \$	1 224,86 \$	23 701,36 \$
Année 2025 (12 mois)	57 601,75 \$	8 048,25 \$	65 650,00 \$	52 598,08 \$	7 349,13 \$	59 947,20 \$
Année 2026 (12 mois)	59 717,88 \$	8 048,25 \$	67 766,13 \$	54 530,38 \$	7 349,13 \$	61 879,51 \$
Année 2027 (10 mois)	34 536,43 \$	6 706,87 \$	41 243,30 \$	31 536,36 \$	6 124,27 \$	37 660,63 \$
Total 3 ans	176 470,76 \$	24 144,75 \$	200 615,51 \$	161 141,33 \$	22 047,38 \$	183 188,70 \$

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : mi-novembre 2024

Fin du contrat : Novembre 2027 (avec une option de renouvellement de 2 ans de plus)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Malika EL YAAGOUBI)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Iosif CHIRILOV
gestionnaire immobilier(-iere)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-22

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>



Dossier # : 1247151036

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$ taxes incluses pour la conception et construction d'un vélo parc le long du canal de l'aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle accordé à Tessier Récréo-Parc Inc., majorant ainsi la dépense totale de 657 078,21 \$, taxes incluses – (contrat : 596 933,77 \$ + contingences: 48 646,94 \$ + incidences 11 497,50 \$) à une dépense totale de 757 078,21 \$, taxes incluses – (contrat : 596 933,77 \$ + contingences: 148 646,94 \$ + incidences 11 497,50 \$). Appel d'offres public 665345.

D'autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$ taxes incluses pour la conception et la construction d'un vélo parc le long du canal de l'aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle accordé à Tessier Récréo-Parc Inc., majorant ainsi la dépense totale de 657 078,21 \$, taxes incluses – (contrat : 596 933,77 \$ + contingences: 48 646,94 \$ + incidences 11 497,50 \$) à une dépense totale de 757 078,21 \$, taxes incluses – (contrat : 596 933,77 \$ + contingences: 148 646,94 \$ + incidences 11 497,50 \$). Appel d'offres public 665345.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-25 13:27

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1247151036**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$ taxes incluses pour la conception et construction d'un vélo parc le long du canal de l'aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle accordé à Tessier Récréo-Parc Inc., majorant ainsi la dépense totale de 657 078,21 \$, taxes incluses – (contrat : 596 933,77 \$ + contingences: 48 646,94 \$ + incidences 11 497,50 \$) à une dépense totale de 757 078,21 \$, taxes incluses – (contrat : 596 933,77 \$ + contingences: 148 646,94 \$ + incidences 11 497,50 \$). Appel d'offres public 665345.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ce mandat, l'arrondissement de LaSalle retient les services d'une firme spécialisée en conception et en construction de vélo parcs. Le vélo parc souhaité sera situé entre la piste cyclable qui longe le canal de l'aqueduc et le boulevard Champlain, entre la 2e avenue et la rue Alepin, dans le secteur Est de l'arrondissement de Lasalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0303 - 6 septembre 2022 – GDD1227151023 - D'accorder à Tessier Récréo-Parc Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la conception et construction d'un vélo parc le long du canal de l'aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 596 933,77 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public 665345; D'autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à la hauteur de 450 000,00\$ pour le financement de ces travaux;

DESCRIPTION

Le projet est situé sur un site avec une servitude Hydro-Québec. Malgré le travail de coordination faite pour l'appel d'offre avec Hydro-Québec, des contingence supplémentaires sont requises afin de répondre aux exigences ajoutées par Hydro-Québec, soit entre autres l'ajout de panneaux en plastique (HDPE) sur les côtés des modules du parcours d'habiletés et l'installation de nombreuses mises à la terre supplémentaires. De plus, la coordination de ses exigences à engendrer un retard dans l'exécution du projet prévue pour 2022 et réalisé seulement en 2024, ce qui engendre également des frais supplémentaires. Enfin, le projet de type conception et construction a eu des variations importantes de quantité de gazon, de pierres et du système de drainage. L'ajout d'une clôture en bois le long du boulevard Champlain s'est avéré essentielle à la sécurité des usagers selon le projet conçu et approuvé.

JUSTIFICATION

Les contingences initiales de 8,1% du contrat soit un montant de 48 646,94 \$ taxes incluses seront augmentées de 100 000,00 \$ pour atteindre 24,9 % soit 148 646,94 \$ taxes incluses. Le tout afin de couvrir les travaux imprévus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle totale de 100 000 \$ taxes incluses proviendra du budget PTI.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien

ENDOSSÉ PAR

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.

Le : 2024-10-23

technique

verdun et lasalle>>



Dossier # : 1247151033

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA24 20 0391 afin de corriger le montant du contrat octroyé à Pavages D'amour Inc. pour la réfection des terrains de tennis au parc Lacharité qui a été identifié de façon erronée et qui aurait dû se lire 701 807,40 \$ taxes incluses - Dépense totale 870 241,18 \$ taxes incluses : contrat: 701 807,40 \$ + contingences 84 216,89 \$ + incidences: 84 216,89 \$ - Appel d'offres public 814346, Contrat A.P. 24-1943.

D'amender la résolution CA24 20 0391 afin de corriger le montant du contrat octroyé à Pavages D'amour Inc. pour la réfection des terrains de tennis au parc Lacharité qui a été identifié de façon erronée et qui aurait dû se lire 701 807,40 \$ taxes incluses - Dépense totale 870 241,18 \$ taxes incluses : contrat: 701 807,40 \$ + contingences 84 216,89 \$ + incidences: 84 216,89 \$ - Appel d'offres public 814346, Contrat A.P. 24-1943.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-25 13:22

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1247151033**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA24 20 0391 afin de corriger le montant du contrat octroyé à Pavages D’amour Inc. pour la réfection des terrains de tennis au parc Lacharité qui a été identifié de façon erronée et qui aurait du se lire 701 807,40 \$ taxes incluses - Dépense totale 870 241,18 \$ taxes incluses : contrat: 701 807,40 \$ + contingences 84 216,89 \$ + incidences: 84 216,89 \$ - Appel d'offres public 814346, Contrat A.P. 24-1943.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a octroyé un contrat à Pavages D’amour Inc. au montant de 786 024,29 \$ taxes incluses pour la réfection des terrains de tennis au parc Lacharité. Or le contrat octroyé n’aurait pas due inclure les frais des contingences. Ainsi cet amendement corrige le montant de l’octroi de contrat à 701 807,40 \$ sur un projet global aux dépenses totales de 870 241,18 \$ taxes incluses : contrat: 701 807,40 \$ + contingences 84 216,89 \$ + incidences: 84 216,89 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0391 - 7 octobre 2024 (1247151030) - D'octroyer un contrat à Pavages D’amour Inc. au montant de 786 024,29 \$ taxes incluses pour la réfection des terrains de tennis au parc Lacharité (Dépense totale 870 241,18 \$ taxes incluses : contrat: 701 807,40 \$ + contingences 84 216,89 \$ + incidences: 84 216,89 \$) - Appel d'offres public 814346, Contrat A.P. 24-1943;

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle
Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 21 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien
technique

ENDOSSÉ PAR

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

Le : 2024-10-21



Dossier # : 1248420029

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CA22 20 0344 et autoriser la signature du bail entre ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et le Centre Communautaire LaSalle pour la location de locaux situé au 15, avenue Highlands, pour les années 2024, 2025 et 2026, pour une somme maximale de 11 631 \$, incluant toutes les taxes.

D'abroger la résolution CA22 20 0344; et
D'autoriser la signature du bail entre la ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et le Centre Communautaire LaSalle pour la location de locaux situé au 15, avenue Highlands, pour les années 2024, 2025 et 2026, pour une somme maximale de 11 631 \$, incluant toutes les taxes.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-30 17:02

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1248420029

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CA22 20 0344 et autoriser la signature du bail entre ville de Montréal, arrondissement de LaSalle et le Centre Communautaire LaSalle pour la location de locaux situé au 15, avenue Highlands, pour les années 2024, 2025 et 2026, pour une somme maximale de 11 631 \$, incluant toutes les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre LaSalle D&D 50+ est un organisme reconnu selon la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes d e LaSalle* qui organise différentes activités dans les locaux du Centre Communautaire LaSalle. L'arrondissement de LaSalle assume les frais de location de ces locaux en vertu de cette Politique et des modalités inscrites au nouveau bail. Nous souhaitons abroger l'autorisation de signature et demander l'autorisation de signer le nouveau bail qui a été renégocié par les parties en fonction de l'usage réel du Centre LaSalle D&D 50+.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0344 (1223630014) - 11 octobre 2022 : D'autoriser la signature du bail à intervenir entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et le Centre Communautaire LaSalle pour la location de locaux pour les années 2022 à 2025 pour une somme maximale de 5 844 \$, incluant toutes les taxes si applicables; D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce bail; De comptabiliser ce revenu tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

DESCRIPTION

Modalités de la nouvelle entente :

L'arrondissement a négocié un nouveau bail avec le Centre Communautaire LaSalle afin de louer la grande salle d'activités située au 15, avenue Highlands, d'une superficie 1 344 pi². Ce nouveau bail s'échelonne du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Ce bail prévoit un maximum de 144 heures selon le taux en vigueur par année.

Les plages horaires réservées à l'organisme Centre LaSalle D&D 50+ sont :

- Les mercredis, de 8 h à 16 h, du 1er juin au 31 août;

- Les vendredis, de 8 h à 16 h, du 1er juin au 31 août;

Les taux en vigueur tiennent compte d'une indexation annuelle de 2 % :

- 2024 : (22,95 \$ / heure)
- 2025 : (23,40 \$ / heure)
- 2026 : (23,90 \$ / heure)

Les montants seront versés sur réception de facture à la fin des périodes d'activités annuelles.

Besoins additionnels :

Au-delà du nombre d'heures prévu à l'entente, le Centre LaSalle D&D 50+ peut louer à ses frais des heures supplémentaires selon les modalités du Centre Communautaire LaSalle.

Pendant la durée du présent bail, si l'arrondissement a des besoins supplémentaires en location, le Centre Communautaire LaSalle garanti les mêmes taux à l'arrondissement, mais ces heures ne feront pas partie de la présente entente et feront l'objet d'une facturation distincte.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 5.3.1 de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle*, l'arrondissement met à la disposition des organismes reconnus des locaux afin d'organiser des rencontres ou des activités. Ces locaux peuvent appartenir à l'arrondissement ou être disponibles en raison d'ententes conclues avec des tierces parties telles que d'autres organismes ou des commissions scolaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la durée du bail, les coûts suivants sont prévus :

Année	Montants avant taxes	Montants après taxes
Année 2024	3 304,80 \$	3 799,69 \$
Année 2025	3 369,60 \$	3 874,20 \$
Année 2026	3 441,60 \$	3 956.98 \$

La somme maximale de 11 631 \$, taxes incluses, provient du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social, Division de la gestion des installations, des sports et loisirs.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030 en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation d'octroi de ce bail est nécessaire à la poursuite des activités du Centre LaSalle D&D 50+ ayant leurs activités au Centre Communautaire LaSalle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fanny HIDALGO
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Roch LANGELIER
Chef de division

Le : 2024-09-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1240269005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA22 20 0031, adoptée le 7 février 2022, afin d'augmenter les contingences de 15 762,25\$ pour les travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle au centre culturel et communautaire Henri-Lemieux octroyé à Afcor Construction en contrepartie de la diminution des incidences pour le même montant sans toutefois modifier la dépense totale du projet de 1 705 982,10\$ (contrat : 1 371 651,75\$, contingences 290 092,60 \$, incidences: 44 237,75\$).

D'amender la résolution CA22 20 0031, adoptée le 7 février 2022, afin d'augmenter les contingences de 15 762,25\$ pour les travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle au centre culturel et communautaire Henri-Lemieux octroyé à Afcor Construction en contrepartie de la diminution des incidences pour le même montant sans toutefois modifier la dépense totale du projet de 1 705 982,10\$ (contrat : 1 371 651,75\$, contingences 290 092,60 \$, incidences: 44 237,75\$).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-28 12:51

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1240269005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA22 20 0031, adoptée le 7 février 2022, afin d'augmenter les contingences de 15 762,25\$ pour les travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle au centre culturel et communautaire Henri-Lemieux octroyé à Afcor Construction en contrepartie de la diminution des incidences pour le même montant sans toutefois modifier la dépense totale du projet de 1 705 982,10\$ (contrat : 1 371 651,75\$, contingences 290 092,60 \$, incidences: 44 237,75\$).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire a pour but d'entériner une dépense additionnelle de 15 762.25 \$ taxes incluses, pour l'appel d'offres publics n° 702748, octroyé à l'entrepreneur Afcor Construction Inc., pour des travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux de l'arrondissement de LaSalle. Cette somme s'ajoute au montant de 1 645 982,25 \$ taxes incluses (1 371 651.75 \$ pour le contrat et 274 330.35\$ pour les contingences), accordé par le conseil de l'arrondissement lors de sa séance ordinaire du 07 février 2022 et correspond à 0,96 % du contrat initial.

Cette augmentation est nécessaire pour effectuer des travaux occasionnés par des conditions de chantier différentes de celles présentées sur les plans et devis. Notamment, la reconstruction de la dalle de béton au rez-de-chaussée et la mise aux normes du réseau de gicleurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA 22 20 0031 – Adoptée le 7 février 2022 : D'autoriser une dépense maximale de 1 705 982,10 \$ taxes incluses (contrat : 1 371 651,75 - contingences: 274 330,35 \$ - incidences: 60 000 \$) pour des travaux d'amélioration de l'accessibilité universelle au centre culturel et communautaire Henri-Lemieux de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, et d'accorder à Afcor Construction Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 702748 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 371 651,75 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges (GDD 1220269001).

Résolution CA 21 20 0013 – Adoptée le 18 janvier 2021 : D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception et la réalisation des travaux visant l'amélioration de l'accessibilité universelle dans le centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'accessibilité universelle du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) (GDD 1210269001)

CE19 0553 - 3 avril 2019 - Approuver la liste de projets retenus pour la période 2019-2021 au programme d'accessibilité universelle pour les immeubles municipaux à la suite de l'appel de projets.

DESCRIPTION

Les ajustements comportent principalement les éléments suivants:

- Reconstruction de la dalle de béton au rez-de-chaussée ;
- Mise aux normes du réseau de gicleurs.

JUSTIFICATION

Cette dépense additionnelle est indispensable pour finaliser les travaux et clôturer le projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement de la dépense de 15 762,25\$ sera assumé par le transfert du budget des incidences PDI SGPI vers les contingences PDI SGPI, aucun impact sur la dépense totale du projet.

Dépenses	Dossier 1220269001 Montants taxes incluses			Ajustement Montants taxes incluses			Dossier 1240269005 Montants taxes incluses		
	SGPI	Arrond. LaSalle	Total	SGPI	Arrond. LaSalle	Total	SGPI	Arrond. LaSalle	Total
Contrat	1 206 037,05 \$	165 614,70 \$	1 371 651,75 \$			- \$	1 206 037,05 \$	165 614,70 \$	1 371 651,75 \$
Contingences	241 207,41 \$	33 122,94 \$	274 330,35 \$	15 762,25 \$		15 762,25 \$	256 969,66 \$	33 122,94 \$	290 092,60 \$
Incidences	52 755,54 \$	7 244,46 \$	60 000,00 \$	(15 762,25) \$		(15 762,25) \$	36 993,29 \$	7 244,46 \$	44 237,75 \$
Total dépense SGPI et arrondissement LaSalle	1 500 000,00 \$	205 982,10 \$	1 705 982,10 \$	- \$	- \$	- \$	1 500 000,00 \$	205 982,10 \$	1 705 982,10 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Shabnam CHEHRENEMA
gestionnaire immobilier(-iere)

ENDOSSÉ PAR

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr. verdun et lasalle>>

Le : 2024-10-22



Dossier # : 1245404014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 372 \$, taxes incluses si applicables, à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter deux conférences sur la photographie par Sue Ho-Vo et François Gagnon.

D'accorder une contribution financière de 372 \$, taxes incluses si applicables, à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter deux conférences sur la photographie par Sue Ho-Vo et François Gagnon; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-28 12:50

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245404014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 372 \$, taxes incluses si applicables, à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter deux conférences sur la photographie par Sue Ho-Vo et François Gagnon.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle croit en la culture comme facteur de développement social, économique et urbain. Celui-ci veut encourager la planification et la consolidation d'actions en matière de culture pour les citoyennes et citoyens de son territoire. En ce sens, depuis plusieurs années, le Club photo LaSalle réalise et présente des conférences et des expositions pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle.

Le Club photo LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* et respecte les conditions de cette politique.

Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 372 \$, toutes taxes incluses si applicable, pour soutenir la présentation de deux conférences sur la photographie, par les conférenciers Sue Ho-Vo et François Gagnon par le Club photo LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0124 (1245404004) - 8 avril 2024 : D'accorder une contribution financière de 60 \$, toutes taxes incluses si applicable, à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter la conférence : *Photographie sous-marine* de Marie-France Taillon.

CA23 20 0450 (1234629019) - 12 décembre 2023 : D'accorder une contribution financière de 150 \$ à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter la conférence « *Le paysage de la photographie* » dans le cadre du programme Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

CA23 20 0112 (1237769002) - 3 avril 2023 : D'accorder une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Club photo LaSalle pour présenter la conférence « *Le paysage de la photographie* » dans le cadre du programme de Soutien dans le domaine des arts de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

CA17 20 0614 (1175986010) - 23 novembre 2017: Accorder une contribution financière de 150 \$ au Club photo LaSalle pour la présentation d'une conférence à la mairie d'arrondissement dans le cadre du programme 6 : soutien à la présentation de conférences.

DESCRIPTION

Le Club photo LaSalle présente les conférences suivantes, de 19 h à 21 h, au local 408 de la mairie d'arrondissement de LaSalle. Ces activités sont ouvertes aux membres et au grand public.

1- Mercredi le 9 octobre 2024

Sujet de la conférence: Conférence sur les Grands Maître du Noir et Blanc.

Le Club photo LaSalle reçoit Monsieur François Gagnon de l'école de créativité photo du Québec. Autodidacte, photographe professionnel depuis plus de 35 ans, François Gagnon s'est impliqué dans tous les domaines de la photographie : conférencier, portraitiste, commissaire d'exposition, directeur artistique et enseignant enjoué depuis 15 ans.

2- Mercredi le 20 novembre 2024

Sujet de la conférence: Comment choisir sa photo pour un concours.

Le Club photo LaSalle reçoit Madame Sue Ho-Vo. Sue occupe un poste d'enseignante au CFP de photographie à Lachine. Elle est aussi membre du RAAV depuis 2013. Elle est cofondatrice et membre active du collectif d'artistes photographes Visio, avec qui elle a exposé ses oeuvres dans plusieurs galeries de la région montréalaise ainsi qu'au Musée de la Photographie.

JUSTIFICATION

La *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Lasalle* prévoit, dans son volet 6.2, des programmes de soutien dans le domaine des arts dont le programme 6 - soutenir la présentation d'une conférence. Le projet de l'organisme est admissible au programme Soutien à la présentation d'une conférence et le montant demandé respecte le maximum de 60 % du budget admissible du projet. Le présent dossier vise à attribuer un montant total de 372 \$, toutes taxes incluses si applicable, pour soutenir la présentation d'une conférence du Club photo LaSalle. Le coût total est de 620 \$.

Le Club photo LaSalle est reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de LaSalle.

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.4 Valoriser la participation citoyenne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 372 \$, toutes taxes incluses si applicable, provient du budget des contributions à d'autres organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eve ALEXANDRE-BEAULIEU
agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2024-10-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1245480005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicables, à l'Association générale des étudiantes et des étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge de LaSalle pour souligner leur 25e anniversaire.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association générale des étudiantes et des étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge de LaSalle pour souligner leur 25e anniversaire.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-24 11:37

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245480005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicables, à l'Association générale des étudiantes et des étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge de LaSalle pour souligner leur 25e anniversaire.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association générale des étudiantes et des étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge de LaSalle a fait parvenir une demande de soutien financier à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation d'activités soulignant leur 25^e anniversaire de fondation. Le montant alloué par l'arrondissement pour ce type d'événement est de 300 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA23 20 0075 **Contribution financière pour le programme souvenir du 30^e anniversaire - Fondation Club de l'âge d'or Margherite d'Oro.**

Résolution: CA22 20 0305 **D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation du programme souvenir de leur Gala BAI qui a eu lieu le 20 août 2022.**

Résolution: CA21 20 0352 **Félicitations et contribution financière à l'Association Messinese de Montréal - 40e anniversaire**

DESCRIPTION

Demande de commandite par l'Association générale des étudiantes et des étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge de LaSalle pour souligner leur 25e anniversaire de fondation. Un montant de 300 \$ est accordé selon les balises en place dans l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'Association générale des étudiantes et des étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge de LaSalle est un organisme reconnu associé par l'Arrondissement et un acteur important dans la communauté LaSalloise à travers la pertinence des activités offertes aux personnes aînées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes

MONTRÉAL 2030

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Événement à venir pour souligner cet anniversaire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Souleymane GUEYE
Agent de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

Le : 2024-10-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
loisirs et dév. social



Dossier # : 1245655002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicables, à Média Deshdiganta, pour l'achat d'une page publicitaire dans le magazine en ligne CBNA24.COM dans le cadre du neuvième anniversaire du média.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Média Deshdiganta pour l'achat d'une page publicitaire dans le magazine en ligne CBNA24.COM dans le cadre du neuvième anniversaire du média.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-24 11:37

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245655002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$, taxes incluses si applicables, à Média Deshdiganta, pour l'achat d'une page publicitaire dans le magazine en ligne CBNA24.COM dans le cadre du neuvième anniversaire du média.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement de LaSalle souhaite autoriser l'achat d'une page publicitaire, pour un montant de 300 \$ taxes incluses si applicables, dans le magazine en ligne CBNA24.COM. Celui-ci sera publié en février 2025, dans le cadre du 9e anniversaire du média.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0136 (1242484019) : D'acheter une publicité de 300 \$, toutes taxes incluses si applicable, dans le livret souvenir de Deshdiganta Media entourant le huitième anniversaire du journal en ligne CBNA 24.com; et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

DESCRIPTION

Le magazine en ligne CBNA24.COM est largement lu par la population canado-asiatique du sud. La page publicitaire achetée sera publiée en février 2025, dans le cadre du 9e anniversaire du média. Les fonds amassés par le magazine serviront à la production d'une version imprimée du média, qui sera ensuite distribué à la communauté, au travers du Canada.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Veronique BOULE-BOURGEOIS
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

Le : 2024-10-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1244629012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 8 600 \$ à la Table de développement social de LaSalle, à répartir à 16 organismes et groupes de citoyens, et une contribution de 6 100 \$ à 3 organismes, pour un total de 14 700 \$, afin de permettre le remboursement des frais engagés par ces groupes ayant organisé et animé des activités dans le cadre du Festival de l'harmonie interculturelle qui s'est tenu du 18 au 21 septembre 2024.

Accorder une contribution financière de 8 600 \$ à la TDS, à répartir à 16 organismes et groupes de citoyens, et une contribution de 6 100 \$ à 3 organismes, pour un total de 14 700 \$, afin de permettre le remboursement des frais engagés par ces groupes ayant organisé et animé des activités dans le cadre du Festival de l'harmonie interculturelle qui s'est tenu du 18 au 21 septembre 2024.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-30 09:00

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1244629012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 8 600 \$ à la Table de développement social de LaSalle, à répartir à 16 organismes et groupes de citoyens, et une contribution de 6 100 \$ à 3 organismes, pour un total de 14 700 \$, afin de permettre le remboursement des frais engagés par ces groupes ayant organisé et animé des activités dans le cadre du Festival de l'harmonie interculturelle qui s'est tenu du 18 au 21 septembre 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement, en collaboration avec ses partenaires, a organisé le Festival de l'harmonie interculturelle (FHIC) du 18 au 21 septembre 2024. L'événement rassembleur a rallié plus de 15 communautés pour le volet animation.

Les objectifs étaient de mettre en lumière la richesse de la diversité culturelle laSalloise, de favoriser les échanges interculturels, de renforcer le vivre ensemble et de permettre à la population laSalloise de découvrir la richesse interculturelle de l'arrondissement. Ce festival s'inscrit dans le plan d'action inclusion et diversité culturelle de LaSalle et répond également aux objectifs du plan stratégique 2023 -2030 de l'arrondissement de LaSalle, particulièrement l'orientation 3, une communauté solidaire, équitable et inclusive.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0405 (1234629016) - 6 novembre 2023 : D'accorder une contribution financière de 6 150 \$ taxes incluses à l'organisme Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme afin de permettre le remboursement des frais engagés par les organismes ayant organisé et animé des kiosques dans le cadre du Festival de l'harmonie interculturelle qui s'est tenu le 23 septembre 2023

DESCRIPTION

Chaque organisme ou partenaire devait organiser et animer une activités représentant leur communauté. Afin de les aider et d'encourager une participation, chaque organisme reçoit un montant selon l'activité. La Table de développement social de LaSalle a été mandaté comme fiduciaire pour le volet kiosques de la fête de clôture du festival 21 septembre 2024.

Les organismes tels que le Nutri-Centre de LaSalle, Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme et l'Association Messinese de Montréal inc ont également organisé des événements durant la semaine du festival.

JUSTIFICATION

Les organismes reçoivent une somme entre 1000 \$ et 2000 \$ pour une activité prévue entre le 18 et le 20 septembre, et un montant de 300 \$ pour l'animation d'un kiosque et un montant maximum de 500 \$ pour une prestation sur la scène lors de la fête de clôture du 21 septembre 2024.

Afin de faciliter le versement des montants par communauté (organisme ou citoyen) pour l'animation des kiosques et la prestation sur scène, une demande a été faite à la Table de développement social de LaSalle pour la fiducie. Ceux-ci ont le mandat de payer à chacune des communautés participantes le montant prévu à cet effet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour le volet payable à la Table de développement social de LaSalle, le montant se décline comme suit :

Organismes	Nombre de kiosques	Montant	Prestation scène le 21 sept	Montant total
Maison Kabyle	5	1 500 \$		1 500,00 \$
Société historique Cavalier de LaSalle	1	300 \$		300,00 \$
Association Cameron Goodwill de LaSalle	2	600 \$		600,00 \$
Association de Promotion de l'Amitié Canada-Chine	3	900 \$	200,00 \$	1 100,00 \$
Temple Sikh	1	300 \$		300,00 \$
Bienveillance Mutuelle pour le Bien être Féminin et Familial	1	300 \$		300,00 \$
Bienvenue à l'immigrant	2	600 \$	500,00 \$	1 100,00 \$
Association chinoise de santé de médiation et de joie	2	600 \$	100,00 \$	700,00 \$
Groupe Folklore Kolyada	1	300 \$		300,00 \$
Savoys Atelier Tambours Métalliques	1	300 \$		300,00 \$
Galina Proutsky	1	300 \$		300,00 \$
Club d'âge d'or Margherite d'Oro	1	300 \$		300,00 \$
Shirley Nunez de la Torre -	1	300 \$		300,00 \$
MCSO (Montreal Carribean Social Organization)	1	300 \$	300,00 \$	600,00 \$
Kilomâîtres de LaSalle	1	300 \$		300,00 \$
The Montréal Wanderers Rugby Club	1	300 \$		300,00 \$
				0,00 \$
Grand Total	25	7 500,00 \$	1 100,00 \$	8 600,00 \$

La contribution financière de 8 600 \$ pour la Table de développement social de LaSalle provient du budget subventions aux organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, division de la culture, du développement social et des événements publics.

Pour la programmation du 18 au 20 septembre, le montant se décline comme suit :

- Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme

2 000 \$ Soirée poésie et danse

- Nutri-Centre de LaSalle

2 000 \$ Découverte culinaire

- Association Messinese de Montréal inc

2 100 \$ Spectacle de musique

La contribution financière de 6 100 \$ pour Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme, Nutri-Centre de LaSalle et l'Association Messinese de Montréal Inc provient du budget subvention aux organismes de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La programmation proposée par l'arrondissement et les partenaires laSallois a été diffusée sur les différents réseaux sociaux de l'arrondissement, ainsi que sur son site internet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-22

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1245480007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$, taxes incluses si applicables, à l'Association Messinese de Montréal inc. pour l'achat de publicité dans le programme-souvenir du concert de célébration du 10 novembre 2024 au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

D'accorder une contribution financière de 500 \$, taxes incluses si applicables, à l'Association Messinese de Montréal inc. pour l'achat de publicité dans le programme-souvenir du concert de célébration du 10 novembre 2024 au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-28 08:07

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245480007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$, taxes incluses si applicables, à l'Association Messinese de Montréal inc. pour l'achat de publicité dans le programme-souvenir du concert de célébration du 10 novembre 2024 au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

CONTENU**CONTEXTE**

L'Association Messinese de Montréal a régulièrement fait des levées de fonds au cours des dernières années pour soutenir différentes causes sociales. Ce concert vient consacrer la somme symbolique de 1 million de dollars de dons récoltés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 500 \$ à l'Association Messinese de Montréal inc. pour l'achat de publicité dans le programme-souvenir du concert de célébration au profit de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants. Le concert se tiendra le 10 novembre 2024 à l'Auditorium de l'école Cavalier-De LaSalle. À cette occasion, un don minimal de 10 \$ sera demandé par l'Association et le montant final recueilli sera entièrement versé à la Fondation de l'Hôpital des enfants de Montréal.

JUSTIFICATION

L'Association Messinese de Montréal est un organisme reconnu par l'arrondissement et dont les diverses activités contribuent au rayonnement de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 500 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

S.O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Souleymane GUEYE
Agent de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

Le : 2024-10-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1248863012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes offrant des denrées alimentaires sur le territoire de LaSalle.

D'accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes offrant des denrées alimentaires sur le territoire de LaSalle; et
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-30 16:26

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1248863012**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes offrant des denrées alimentaires sur le territoire de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis la pandémie et en raison de l'inflation, l'organisme Moisson Montréal est confronté à une hausse fulgurante de la demande alimentaire. Les organismes de LaSalle distribuant des denrées alimentaires ont besoin du soutien de Moisson Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0449 (dossier 1234629018) : Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes offrant des denrées alimentaires sur le territoire de LaSalle.

CA22 20 0466 (dossier 1224629009) : Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes de LaSalle pour de la distribution alimentaire.

CA20 20 0368 (dossier 1207551019) : Accorder une contribution financière exceptionnelle de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

CA20 20 0182 (dossier 1202365007) : Approuver la contribution exceptionnelle de 25 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

CA 19 20 0457 (dossier 1194629028) : Accorder une contribution financière non récurrente de 5 000 \$ à l'organisme Moisson Montréal dans le cadre de leur soutien à des organismes de LaSalle pour de la distribution alimentaire.

DESCRIPTION

Contribution financière de 5 000 \$ à Moisson Montréal qui approvisionne les banques alimentaires qui desservent les citoyens de LaSalle.

JUSTIFICATION

La distribution d'aliments par Moisson Montréal est essentielle aux organismes de LaSalle afin que ceux-ci poursuivent leur aide alimentaire. L'enjeu de la sécurité alimentaire est une priorité pour le milieu communautaire puisque la demande est grandissante.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 5 000 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Le dossier répond à l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2030 de l'arrondissement : Une communauté solidaire, équitable et inclusive en s'inscrivant dans l'axe 3.3 Favoriser la sécurité et le bien-être de la population.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-30

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

Simon PROVOST-GOUPIL
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe



Dossier # : 1242484050

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Fondation de l'Hôpital LaSalle célébrant leur 45e anniversaire.

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à la Fondation de l'Hôpital LaSalle à l'occasion d'un souper-bénéfice célébrant le 45e anniversaire de la Fondation. L'événement a eu lieu le 16 octobre 2024.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-31 14:58

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1242484050**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Fondation de l'Hôpital LaSalle célébrant leur 45e anniversaire.

CONTENU**CONTEXTE**

Le cabinet souhaite accorder un soutien financier à la Fondation de l'Hôpital LaSalle à l'occasion du souper-bénéfice célébrant le 45e anniversaire de la Fondation. L'événement a eu lieu le 16 octobre 2024 au restaurant La Campagnola à LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 200121 - Autoriser la Fondation de l'Hôpital LaSalle à organiser un parc d'amusement au Carrefour Angrignon du 4 au 14 mai 2023 afin d'amasser des fonds pour l'hôpital.

DESCRIPTION

Le cabinet souhaite accorder un soutien financier de 500 \$ à la Fondation de l'Hôpital LaSalle à l'occasion du souper-bénéfice célébrant le 45e anniversaire de la fondation. L'événement a eu lieu le 16 octobre 2024. Les fonds recueillis au cours de cet événement serviront à acheter des équipements médicaux à la fine pointe de la technologie.

JUSTIFICATION

La Fondation de l'Hôpital LaSalle est un organisme à but non lucratif dont le principal objectif est de soutenir l'Hôpital LaSalle pour que celui-ci puisse offrir à la communauté les meilleurs soins de santé axés sur les patients et leur famille au moyen d'équipements médicaux à la fine pointe de la technologie. À cette fin, la Fondation organise une panoplie d'activités et d'événements au cours de l'année pour amasser des fonds. L'arrondissement soutient régulièrement des organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 500 \$ est financé à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-31

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1245404015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une employée de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à l'Événement RIDEAU, qui aura lieu du 16 au 20 février 2025, principalement au Centre des congrès de Québec. Entériner l'inscription à tarif privilégié et autoriser le remboursement des dépenses afférentes. Autoriser le total des dépenses liées, pour un montant maximal de 2 965,87 \$ taxes incluses.

D'autoriser une employée de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à l'Événement RIDEAU, qui aura lieu du 16 au 20 février 2025, principalement au Centre des congrès de Québec. Entériner l'inscription à tarif privilégié et autoriser le remboursement des dépenses afférentes. Autoriser le total des dépenses liées, pour un montant maximal de 2 965,87 \$ taxes incluses.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-28 08:06

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245404015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une employée de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à l'Événement RIDEAU, qui aura lieu du 16 au 20 février 2025, principalement au Centre des congrès de Québec. Entériner l'inscription à tarif privilégié et autoriser le remboursement des dépenses afférentes. Autoriser le total des dépenses liées, pour un montant maximal de 2 965,87 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'Événement RIDEAU accueille annuellement, durant 5 jours, les professionnels du milieu de la diffusion pour y découvrir une offre culturelle d'avant-garde et planifier les programmations futures des salles de spectacles. L'Événement RIDEAU rassemble au cœur de la capitale nationale producteur·trices, agent·es, diffuseurs et organismes culturels venu·es voir sur scène une variété d'artistes nationaux et internationaux, toutes disciplines confondues. Cette année, l'Événement RIDEAU se déroulera du 16 au 20 février 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 20 0400 (1248749004) - 7 octobre 2024: D'autoriser deux représentants de l'arrondissement de LaSalle à participer comme finalistes au Gala des Prix des bibliothèques publiques du Québec, qui aura lieu le 24 octobre 2024 à Québec.

CA24 20 0309 (1247817006) - 12 août 2024: D'autoriser des employés de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à divers ateliers de la 25^e Conférence annuelle du loisir municipal (CALM), qui aura lieu du 1^{er} au 4 octobre 2024, à l'hôtel Bonaventure de Montréal; d'entériner l'inscription à tarif privilégié; et d'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

CA23 20 0323 (1237817015) - 5 septembre 2023: D'autoriser des employés de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à divers ateliers de la 24^e Conférence annuelle du loisir municipal qui aura lieu du 26 au 29 septembre 2023, à Sherbrooke; d'entériner l'inscription à tarif privilégié; et d'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

CA22 200309 (1223630009) - 6 septembre 2022: D'autoriser des employés de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à participer à divers ateliers de la 23^e Conférence annuelle du loisir municipal qui aura lieu du 5 au 7 octobre 2022, à Saint-Hyacinthe. Entériner l'inscription à tarif privilégié et autoriser le remboursement des

dépenses afférentes.

DESCRIPTION

Autoriser une employée de l'équipe de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à participer à l'Événement RIDEAU annuel pour représenter le service de la culture de l'arrondissement à Québec du 16 au 20 février 2025.

JUSTIFICATION

Le service de la culture étant membre de RIDEAU, la présence d'un représentant de l'équipe à l'événement est souhaitable afin de continuer à offrir une programmation culturelle de qualité et au goût du jour, contribuant au rayonnement de l'arrondissement et à l'épanouissement de ses citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais raisonnablement encourus pour la participation à l'Événement RIDEAU seront remboursés, incluant les frais de déplacement, de nourriture et d'hébergement, selon les modalités de l'encadrement administratif *Déplacements à la demande de l'employeur et dépenses afférentes*.

Les frais d'inscription à l'Événement RIDEAU s'élèvent à 620,87 \$ taxes incluses, pour un représentant, pour les quatre jours.

Cette dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (301730-07289-53201-000000-0000-000000-000000-000000-000000-000000).

L'estimation des dépenses d'hébergement s'élève à 1 725,00 \$ taxes incluses, pour un représentant (agente de développement culturel) pour quatre nuits.

L'estimation des dépenses en lien avec les frais de transport (train et taxi) s'élève à 200,00 \$ taxes incluses et seront remboursées au représentant après le congrès, sous présentation des pièces justificatives.

L'estimation des dépenses, en lien avec les frais de nourriture, s'élève à 420 \$ taxes incluses et seront remboursées au représentant après le congrès, sous présentation des pièces justificatives.

Ces dépenses seront imputées dans le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eve ALEXANDRE-BEAULIEU
agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-18

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1245459045

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération la recommandation émise par le Comité de transition écologique de LaSalle à la rencontre du 25 septembre 2024 concernant la vision et les orientations pour l'élaboration du Plan local de transition écologique.

De soumettre à la consultation publique la version de la vision et des orientations proposée par le Comité de transition écologique de LaSalle pour l'élaboration du Plan local de transition écologique, considérant que :

- Les orientations et la vision préliminaires s'inscrivent dans la mise en œuvre de la planification stratégique de l'arrondissement de LaSalle 2023-2030, notamment l'orientation 5 *Une transition écologique pour un avenir vert et résilient* ;
- Les orientations et la vision préliminaires traduisent à l'échelle locale les priorités et objectifs de transition écologique inscrits aux documents de planification et stratégiques des instances gouvernementales et des organismes régionaux et internationaux de référence;
- Les orientations et la vision préliminaires sont cohérentes avec le diagnostic du territoire laSallois.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-24 11:29

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459045

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération la recommandation émise par le Comité de transition écologique de LaSalle à la rencontre du 25 septembre 2024 concernant la vision et les orientations pour l'élaboration du Plan local de transition écologique.

CONTENU

CONTEXTE

En juillet 2023, le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le Règlement LAS-0160 constituant un comité de transition écologique. Le Comité de transition écologique de LaSalle se rencontre environ 4 à 8 fois par année. Le Comité de transition écologique est composé de membres aux expertises variées et adaptées au contexte actuel et a pour objectif de guider l'arrondissement dans la prise de décisions structurantes pour accélérer la transition écologique sur son territoire. Conformément à l'article 3.2 de ce règlement, le Comité de transition écologique de LaSalle doit émettre des recommandations et proposer des solutions par rapport aux différentes thématiques de la transition écologique vis-à-vis des mandats qui lui sont attribués par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA23 20 0266 (1239582001) : Adoption du règlement LAS-0160 constituant un Comité de transition écologique
- CA23 20 0376 (1239255057) : Nomination des membres du Comité de transition écologique de LaSalle

DESCRIPTION

Le comité de transition écologique de LaSalle s'est réuni pour la cinquième fois depuis sa mise en place le 25 septembre 2024. Lors de cette rencontre, le diagnostic réalisé à l'interne ainsi que la vision et les orientations préliminaires pour le plan local de transition écologique ont été présentés au comité. Il a été demandé au Comité de réfléchir à la vision et aux orientations présentées, puisqu'elles formeront la base du Plan local de transition écologique après avoir été soumises à la consultation publique. Cette réflexion a pris la forme d'une activité de type "World Café" lors de la rencontre du 25 septembre 2024. L'activité a visé à travailler, en deux sous-groupes, les orientations proposées pour chacune des cinq (5) thématiques relevées à partir du diagnostic. Chaque sous-groupe a eu l'occasion de se prononcer sur l'ensemble des thématiques et des orientations. Les rétroactions du Comité ont également été reçues par rapport à l'énoncé de vision proposé. À la suite de cette activité, le Comité de transition écologique a émis une recommandation au conseil d'arrondissement, soit que :

l'arrondissement soumette à la consultation publique la version actuelle de la vision et des orientations pour l'élaboration du Plan local de transition écologique.

La version actuelle de la vision du Plan local de transition écologique est la suivante :

En 2030, LaSalle est en cours de devenir un véritable oasis urbain. Sa population et ses infrastructures sont de plus en plus résilients face aux changements climatiques, soutenus par des AMÉNAGEMENTS polyvalents et adaptés et des paysages bleus et verts qui sont valorisés, mieux connectés et étendus, favorisant une BIODIVERSITÉ croissante. L'esprit de COMMUNAUTÉ se renforce par un tissu social serré et sa population bénéficie de plus amples services de proximité de qualité accessibles à toutes et à tous. Chacun et chacune est en mesure de se DÉPLACER plus aisément grâce à des modes de transport diversifiés. La population et l'arrondissement laSallois sont engagés dans la transition écologique, et collaborent pour implanter des modèles de gestion zéro déchet et des pratiques ÉCORESPONSABLES, avec des initiatives d'économie circulaire en plein essor. Ces efforts stimulent l'économie locale et renforcent l'attractivité de LaSalle comme lieu de choix pour vivre, travailler et s'épanouir à toutes les étapes de la vie.

La version actuelle des orientations du Plan local de transition écologique se décline comme suit :

- Aménager notre territoire pour répondre durablement aux besoins croissants d'aujourd'hui et de demain
- Protéger et valoriser les noyaux de biodiversité, développer des corridors écologiques locaux et régionaux et diversifier le verdissement pour renforcer la capacité d'adaptation de notre territoire
- Renforcer notre résilience communautaire face aux enjeux socioécologiques
- Diversifier et améliorer nos options de mobilité active et alternative à l'auto solo pour un réseau de transport et de déplacement sécuritaire et durable
- Implanter des pratiques de production, de consommation et de gestion écoresponsables pour développer un cadre de vie durable

JUSTIFICATION

À sa séance du 25 septembre 2024, le Comité de transition écologique de LaSalle recommande à l'unanimité au conseil d'arrondissement de soumettre à la consultation publique la version actuelle de la vision et des orientations pour l'élaboration du Plan local de transition écologique considérant que :

- Les orientations et la vision préliminaires s'inscrivent dans la mise en œuvre de la planification stratégique de l'arrondissement de LaSalle 2023-2030, notamment l'orientation 5 *Une transition écologique pour un avenir vert et résilient* ;
- Les orientations et la vision préliminaires traduisent à l'échelle locale les priorités et objectifs de transition écologique inscrits aux documents de planification et stratégiques des instances gouvernementales et des organismes régionaux et internationaux de référence;
- Les orientations et la vision préliminaires sont cohérentes avec le diagnostic du territoire laSallois.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Veronique DUMAIS LALONDE
conseiller(-ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-10-23



Dossier # : 1244629011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux à installer un camion de type cuisine de rue dans le stationnement du CCCHL dans le cadre du Marché de Noël 2024.

D'autoriser l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux à installer un camion de type cuisine de rue dans le stationnement arrière du CCCHL dans le cadre du Marché de Noël 2024 qui aura lieu le samedi 30 novembre et le dimanche 1er décembre 2024 de 10 h à 17 h dans le stationnement du CCCHL.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-28 08:06

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1244629011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux à installer un camion de type cuisine de rue dans le stationnement du CCCHL dans le cadre du Marché de Noël 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

L'organisme Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux a déposé une demande d'installer un camion de type cuisine rue dans le cadre du Marché de Noël qui aura lieu le samedi 30 novembre et le dimanche 1er décembre 2024 de 10 h à 17 h dans le stationnement arrière du CCCHL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Présence d'un camion de type cuisine de rue pour offrir la possibilité d'acheter des churros au participants.

JUSTIFICATION

La présence d'un camion de type cuisine de rue permettra à l'organisme d'offrir une service de collation pour les citoyens qui visiteront le Marché de Noël.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2024-10-14



Dossier # : 1245655001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer, du 1er décembre 2024 au 6 janvier 2025, des boîtes de collecte de denrées alimentaires non périssables à la mairie d'arrondissement, à la bibliothèque L'Octogone, au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, au Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL) et aux Ateliers municipaux André-Traversy de la rue Cordner. Autoriser une collecte de denrées alimentaires non périssables le 24 décembre 2024 à l'aréna Jacques-Lemaire dans le cadre de l'événement Magie sur glace. Distribuer toutes les denrées alimentaires amassées au Carrefour alimentaire de LaSalle.

D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer, du 1er décembre 2024 au 6 janvier 2025, des boîtes de collecte de denrées alimentaires non périssables à la mairie d'arrondissement, à la bibliothèque L'Octogone, au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, au Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL) et aux Ateliers municipaux André-Traversy de la rue Cordner; et D'autoriser une collecte de denrées alimentaires non périssables le 24 décembre 2024 à l'aréna Jacques-Lemaire dans le cadre de l'événement Magie sur glace; et De distribuer toutes les denrées alimentaires amassées au Carrefour alimentaire de LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-25 14:33

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245655001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la bibliothèque et de la culture
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer, du 1er décembre 2024 au 6 janvier 2025, des boîtes de collecte de denrées alimentaires non périssables à la mairie d'arrondissement, à la bibliothèque L'Octogone, au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, au Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL) et aux Ateliers municipaux André-Traversy de la rue Cordner. Autoriser une collecte de denrées alimentaires non périssables le 24 décembre 2024 à l'aréna Jacques-Lemaire dans le cadre de l'événement Magie sur glace. Distribuer toutes les denrées alimentaires amassées au Carrefour alimentaire de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social souhaite collecter, du 1er décembre 2024 au 6 janvier 2025, des denrées alimentaires non périssables dans cinq édifices municipaux de l'arrondissement de LaSalle : la mairie, la bibliothèque L'Octogone, le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, le Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL) et les Ateliers municipaux André-Traversy de la rue Cordner. Une collecte de denrées alimentaires non périssables est également prévue dans le cadre de l'événement Magie sur glace du 24 décembre 2024. Les denrées amassées seront ensuite distribuées au Carrefour alimentaire de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0461 (1238420002) - 12 Décembre 2023 : D'entériner la décision d'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer, du 1^{er} au 21 décembre 2023, des boîtes de collecte de denrées alimentaires non périssables à la mairie, à la bibliothèque L'Octogone, à l'aréna Jacques-Lemaire, et au Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL) et d'autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2023 à la patinoire Jacques-Lemaire dans le cadre du patinage de Noël.

CA22 20 0434 (1228317008) - 5 décembre 2022 : D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer, du 1er au 20 décembre 2022, des boîtes de collecte de denrées alimentaires non périssables aux endroits suivants : à la mairie, à l'emplacement temporaire de la bibliothèque L'Octogone à la Place Newman, à l'aréna Jacques-Lemaire, au Complexe aquatique Michel-Leduc (Aquadôme) et, au Carrefour récréatif et communautaire de LaSalle (CRCL). D'autoriser une collecte de denrées alimentaires non périssables le 24 décembre 2022 à la

patinoire Jacques-Lemaire dans le cadre du patinage de Noël. De suspendre l'application du règlement 1878 en ce qui concerne la collecte de denrées alimentaires non périssables aux dates et endroits précités.

CA19 20 0510 (1198426003) - 4 novembre 2019 : D'autoriser la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle) à déposer, du 28 novembre 2019 au 6 janvier 2020, des boîtes de collecte de denrées non périssables aux endroits stratégiques de l'accueil de la mairie de l'arrondissement, de la bibliothèque L'Octogone, de l'aréna Jacques-Lemaire, du centre sportif Dollard-St-Laurent et du Centre du Vieux Moulin. D'autoriser une collecte de denrées non périssables le 24 décembre 2019 à la patinoire du centre sportif Dollard-St-Laurent dans le cadre du patinage de Noël.

DESCRIPTION

Dans les dernières années, les denrées non périssables étaient recueillies pour la Société St-Vincent-de-Paul de Montréal (conférence LaSalle). Toutefois, la conférence LaSalle a fermé ses portes au mois de juillet 2021. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social souhaite poursuivre la collecte de denrées au sein de ses installations et les remettre à des organismes laSallois oeuvrant en sécurité alimentaire et qui distribuent des paniers de Noël aux citoyens de LaSalle en situation de vulnérabilité. Le Carrefour alimentaire de LaSalle et ses partenaires seront responsables de ramasser de façon régulière les denrées. Les denrées collectées par ce dernier seront au profit de l'ensemble des partenaires, organismes et collaborateurs en dépannage alimentaire du territoire, incluant HOPE.

JUSTIFICATION

Le nombre de LaSallois en situation de vulnérabilité est croissant et l'arrondissement souhaite faire sa part pour permettre aux citoyens de l'arrondissement de pouvoir contribuer à la cause.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La campagne de collecte de denrées alimentaires non périssables sera diffusée sur les quatre panneaux d'affichage numérique, les réseaux sociaux et le site Internet de l'arrondissement. De plus, un courriel d'information sera envoyé aux employés de l'arrondissement et aux organismes de LaSalle. L'équipe des communications nous fournira de l'affichage explicatif pour les tables et paniers de collecte.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Veronique BOULE-BOURGEOIS
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-21

Valerie MEDZALABANLETH
Cheffe de division bibliothèque

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1248863013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la vente sur le stationnement du Marché Chauman Brothers, situé au 1741, avenue Dollard, à l'occasion de la fête Diwali.

Autoriser la vente sur le stationnement du Marché Chauman Brothers, situé au 1741, avenue Dollard, de 31 octobre au 1er novembre 2024, de 8h à 21h, à l'occasion de la fête Diwali.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-31 12:19

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1248863013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la vente sur le stationnement du Marché Chauman Brothers, situé au 1741, avenue Dollard, à l'occasion de la fête Diwali.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre de la Fête Diwali, la commerçante du Marché Chauman Brothers souhaite obtenir l'autorisation de vente sur le stationnement de son commerce situé au 1741, avenue Dollard.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

L'événement se tiendra dans le stationnement du Marché Chauman Brothers, du 31 octobre au 1er novembre 2024, de 8h à 21h.

L'arrondissement autorisera exceptionnellement le Marché Chauman Brothers à vendre, sous chapiteau, des desserts.

JUSTIFICATION

Une autorisation de vente émise par l'arrondissement est nécessaire dans le cadre de l'événement.

Une vente au bénéfice d'organisations est considéré un usage temporaire autorisé en vertu de l'article 6.2.8.2.3 du Règlement numéro 2098 sur le zonage.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon PROVOST-GOUPIL
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Simon PROVOST-GOUPIL
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

Le : 2024-10-31



Dossier # : 1243035014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 septembre au 21 octobre 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2024.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 septembre au 21 octobre 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2024.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-24 11:43

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1243035014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 septembre au 21 octobre 2024 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 200408 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 26 août au 22 septembre 2024, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour août 2024

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 septembre au 21 octobre 2024, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour septembre 2024, à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2024-10-23



Dossier # : 1247151037

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire dans les deux directions sur le boulevard Newman à l'intersection de la rue Viola-Desmond dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire dans les deux directions sur le boulevard Newman à l'intersection de la rue Viola-Desmond dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-25 14:15

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1247151037

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'ajout d'un panneau d'arrêt obligatoire dans les deux directions sur le boulevard Newman à l'intersection de la rue Viola-Desmond dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

En réponse aux nombreuses requêtes de résidents, aux questions fréquentes lors des conseils d'arrondissement de LaSalle et municipale et au comité de circulation de l'arrondissement, la division du soutien technique et réalisation de projets a réalisé une étude de justification de feux de circulation à l'intersection Newman et Viola Desmond. Le résultat de l'étude, selon l'analyse des sept critères du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), conclue que basé sur le critère # 6 : débit minimal de piétons, l'implantation d'un feu de circulation accompagné d'un feu pour les piétons est justifiée à l'intersection Boulevard Newman/Viola Desmond.

En attente de l'installation de ce feu de circulation, comme mesure de mitigation, l'arrondissement procèdera à l'installation d'un panneau d'arrêt obligatoire sur Newman à l'intersection Viola Desmond. Voir en pièce-jointe la note technique de justification signé et scellé par un ingénieur incluant en annexe le plan de signalisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Des panneaux indiquant la signalisation à venir seront installés à l'endroit où les panneaux d'arrêt sont prévus 30 jours précédant leur implantation. Des panneaux de signalisation indiquant « nouvelle signalisation » seront installés sur toutes les approches du carrefour une fois les panneaux d'arrêt implantés et devront demeurer en place pendant 30 jours.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les panneaux d'arrêt sont en inventaire aux ateliers municipaux, l'arrondissement fournira la main d'œuvre pour l'installation des panneaux ainsi que pour le marquage.

MONTRÉAL 2030

Le projet s'inscrit dans le principe du développement durable en :
- Encourageant les déplacements actifs

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en place de ce panneau d'arrêt contribuera à la sécurité des piétons.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien
technique

ENDOSSÉ PAR

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

Le : 2024-10-23



Dossier # : 1247151035

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser le retrait d'espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser le retrait d'espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite sur la rue Lussier, la rue Charbonneau, la rue Pilon, la rue Paquette, la rue Payant, le boulevard LaSalle, la rue Turley, et la rue Proulx dans l'arrondissement de LaSalle et conserver toute autre signalisation en vigueur.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-28 12:50

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1247151035

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le retrait d'espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Des requêtes nous ont été acheminées afin de retirer des espaces de stationnement pour personnes à mobilité réduite sur la rue Lussier, la rue Charbonneau, la rue Pilon, la rue Paquette, la rue Payant, le boulevard LaSalle, la rue Turley, et la rue Proulx puisqu'ils ne sont plus nécessaires

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Abroger les résolutions CA18 200518, CA17 200534, CA20 200347, CA24 200047, CA21 200428, CA18 200168, CA14 200705, CA23 200131

DESCRIPTION

Il est recommandé de retirer la signalisation de stationnement pour personnes à mobilité réduite.

JUSTIFICATION

Il est justifié de retirer la signalisation de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite étant donné qu'elle n'est plus nécessaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de retraits de la signalisation caduque sont entièrement assumés par l'arrondissement de Lasalle qui dispose d'un budget spécifique à cet effet.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien
technique

ENDOSSÉ PAR

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

Le : 2024-10-25



Dossier # : 1247151034

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser des espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser des espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

- 1 sur la rue Armel
- 1 sur la rue Paquette
- 1 sur la rue Bédard

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-25 13:22

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1247151034

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser des espaces de stationnement réservé pour personnes à mobilité réduite dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

De multiples requêtes ont été acheminées afin de procéder à l'implantation d'espaces de stationnement réservés pour personnes à mobilité réduite.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Conformément à la procédure en vigueur, une analyse a été effectuée des dossiers soumis pour étude. Il est recommandé de procéder à l'installation de panneaux de signalisation qui délimiteront un espace de stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite en tout temps le plus près possible du domicile des requérants.

JUSTIFICATION

En vertu de la procédure en vigueur dans l'arrondissement, en ce qui concerne l'attribution des espaces de stationnement réservés aux personnes à mobilité réduite, les requérants sont admissibles à l'installation de tels espaces.

- 1 sur la rue Armel
- 1 sur la rue Paquette
- 1 sur la rue Bédard

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront assumés par le budget d'opération de la direction des Travaux publics.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation des panneaux dès l'approbation du sommaire par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
Cheffe de division par interim division Soutien
technique

ENDOSSÉ PAR

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

Le : 2024-10-23



Dossier # : 1242484035

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion du Règlement LAS-0016-5 modifiant le Règlement no LAS-0016 établissant le traitement des conseils d'arrondissement.

VU l'article 43 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);

VU l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001);

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, il est recommandé :

D'adopter le Règlement LAS-0016-5 modifiant le Règlement établissant le traitement des conseillers d'arrondissement (LAS-0016), afin de modifier la formule d'indexation applicable aux rémunérations.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-30 16:26

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1242484035

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion du Règlement LAS-0016-5 modifiant le Règlement no LAS-0016 établissant le traitement des conseils d'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

À son assemblée du 19 août, le conseil municipal a adopté le règlement 02-039-10 intitulé *Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039)* aux fins de remplacer la formule d'indexation applicable aux rémunérations prévues dans ce règlement et de suspendre l'application de toute indexation pour l'exercice 2024 (dossier 1243599003). Ce règlement a été publié le 27 août dernier et prend effet rétroactivement au 1er janvier 2024.

À son assemblée du 22 août, le conseil d'agglomération a adopté le règlement RCG 06-053-5 aux mêmes fins pour ce qui concerne le *Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions et comités du conseil d'agglomération (RCG 06-053)* (dossier 1243599004). Ce règlement a été publié le 28 août dernier et prend effet rétroactivement le 1er janvier 2024

Afin de s'arrimer à la volonté de l'Administration de geler les salaires des élu(e)s pour l'exercice 2024 et de faire évoluer leur rémunération selon les augmentations économiques accordées au personnel de la Ville, les arrondissements sont invités à amender leur réglementation respective dans le même sens que les *Règlements 02-039 et RCG 06-053* .

De ce fait, les dispositions présentées proposent une indexation qui consistera d'un pourcentage correspondant à la moyenne des pourcentages d'augmentations économiques accordées aux groupes des employés cadres, cols blancs, cols bleus et professionnels généraux de la Ville pour l'année précédente. Jusqu'ici la formule d'indexation est présentement basée sur le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Québec établi par Statistique Canada pour l'année précédente

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM240894 Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) » aux fins de remplacer la formule d'indexation et de suspendre toute indexation pour l'exercice financier de 2024 (1243599003)

DESCRIPTION

Les dispositions du projet de Règlement se déclinent comme suit :

ARTICLE 1 : Le *Règlement établissant le traitement des conseillers d'arrondissement* (LAS-0016), est modifié à son article 5, par le remplacement du deuxième alinéa, par les suivants :

« L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice financier de la Ville, d'un pourcentage correspondant à la moyenne des pourcentages d'augmentations économiques accordées aux groupes des employés cadres, cols blancs, cols bleus et professionnels généraux de la Ville pour l'année précédente.

Lorsqu'au 30 juin de l'exercice concerné le pourcentage d'augmentation économique pour l'année précédente n'est pas disponible pour un ou plusieurs des groupes visés au deuxième alinéa, seuls les pourcentages d'augmentation économiques déjà disponibles parmi les groupes visés sont inclus dans le calcul de la moyenne. ».

ARTICLE 2 : Malgré l'article 5 de ce règlement, aucun des montants et rémunérations visés au premier alinéa de cet article ne sont indexés pour l'exercice 2024.

ARTICLE 3 : Le présent règlement a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

JUSTIFICATION

Compte tenu du partage des compétences pour fixer le traitement des conseillers et conseillères de la Ville de Montréal, pour donner plein effet à la volonté de l'Administration de la Ville de geler les salaires des personnes élues pour l'exercice 2024 et de faire évoluer leur rémunération selon les augmentations économiques accordées au personnel de la Ville, il est nécessaire que tout règlement d'arrondissement fixant une rémunération pour les personnes élues et comportant une clause d'indexation soit également ajusté d'ici la fin de l'année dans le même sens que les règlements 02-039 et RCG 06-053.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public d'entrée en vigueur sera publié suivant l'adoption du Règlement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement : séance du 4 novembre 2024;
- Avis public annonçant l'adoption du règlement 21 jours avant la tenue de la séance du conseil;
- Adoption du règlement : séance du 2 décembre 2024;
- Avis public de promulgation du règlement;
- Prise d'effet du règlement : rétroactivement au 1^{er} janvier 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-28

Simon PROVOST-GOUPIL
chef(fe) de division - relations avec les
citoyens et greffe



Dossier # : 1243035011

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le règlement numéro LAS-0167 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025.

Considérant l'attribution par erreur d'un numéro de règlement déjà existant;
Considérant qu'un avis public corrigeant le numéro de règlement a été publié sur le site Internet de l'arrondissement le 21 octobre 2024;

D'adopter le règlement numéro LAS-0167 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-25 12:58

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1243035011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement numéro LAS-0167 imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2025.

CONTENU**CONTEXTE**

Le budget de dépenses a été établi pour 2025 à 47 690 500 \$ (dossier 1243035010 - séance extraordinaire du 7 octobre 2024). La stratégie d'équilibre pour 2025 prévoit l'imposition d'une taxe locale sur les services pour compléter le financement requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 200413 Adoption - règlement LAS-0162 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2024) de 0,0558\$ du 100 \$ d'évaluation

DESCRIPTION

La taxe relative aux services est une taxe locale qui permet de récupérer la diminution effectuée sur les transferts centraux consentis par la Ville centre à la suite de la mesure, instaurée sur la réforme du financement aux arrondissements, soit la cession d'un espace fiscal.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil d'arrondissement peut par règlement, dans le but d'augmenter ou de maintenir le niveau de ses services, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les revenus de l'ordre de 8 148 400\$ ont été estimés pour le budget 2025 à l'égard de cette taxe. Le taux de la taxe locale correspondant à ces revenus a été fixé par le Conseil d'arrondissement à 0,0562 \$ du 100 \$ d'évaluation. Cette taxe sera imposée à tous les immeubles imposables de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice 2025.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans le revenu de cette taxe, l'arrondissement ne pourrait déposer un budget 2025 équilibré et serait obligé de réduire son offre de services à la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public de l'avis de motion : septembre 2024
Avis de motion: 7 octobre 2024
Avis public de l'adoption du règlement : 23 octobre 2024
Adoption du règlement de taxation: 4 novembre 2024
Entrée en vigueur du règlement de taxation: 1er janvier 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformité à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur tout ou partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Emmanuelle PERRIER, Service des finances et de l'évaluation foncière
Amine HAMZAoui, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

Emmanuelle PERRIER, 21 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2024-10-01

**Dossier # : 1245459046**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041, le premier projet de résolution PP-35 visant à autoriser, sur le lot n° 1 725 821 (2051, rue Lapierre) la construction d'un bâtiment multifamilial de 120 logements, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage n° 2098 et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146.

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041 , la résolution PP-35 visant à autoriser, sur le lot n° 1 725 821 (2051, rue Lapierre) la construction d'un bâtiment multifamilial de 120 logements, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage n° 2098 et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146 , puisqu'il :

- Respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- Contribue à la mise en valeur du domaine public et à assurer un environnement sécuritaire;
- Propose une organisation fonctionnelle de qualité;
- Minimise les impacts négatifs sur la circulation;
- Les impacts environnementaux du projet sont minimisés.

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459046

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041, le premier projet de résolution PP-35 visant à autoriser, sur le lot n° 1 725 821 (2051, rue Lapierre) la construction d'un bâtiment multifamilial de 120 logements, et ce, malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage n° 2098 et au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3003442336) a été déposée le 19 août 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour autoriser sur le lot n° 1 725 821 la construction d'un bâtiment multifamilial de 120 logements.

Le site visé correspond au lot n° 1 725 821, un terrain transversal adjacent aux rues Lapierre et Pigeon situé à proximité du Cégep André-Laurendeau et du parc Angrignon dans un secteur en transformation depuis plusieurs années. Le site visé est actuellement vacant et était auparavant occupé par un ancien atelier mécanique qui a été démoli en 2023 (cette démolition ne requerrait pas l'approbation du comité de démolition en vertu du *Règlement régissant la démolition des immeubles LAS-0145*).

Un projet de construction de sept habitations multifamiliales de quatre logements chacune, sous forme de maisons en rangée réparties sur sept lots distincts, a fait l'objet d'approbations en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale durables n° LAS-0146* en juin 2022. La construction de ces résidences n'a toutefois pas eu lieu, le propriétaire du site ayant décidé d'explorer d'autres options pour la requalification du site.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0215 (1229582004) : Construction d'une habitation multifamiliale de 4 logements

DESCRIPTION

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment multifamilial de 120 logements répartis sur cinq étages, avec une cour intérieure accessible depuis les rues Lapierre et Pigeon. Le volume proposé s'ajuste aux pourtours du lot 1 725 821, en alignement avec les façades des propriétés résidentielles voisines. Cette implantation permet d'encadrer les rues Lapierre et Pigeon tout en offrant un espace vert commun aux résidents. Un chemin piéton, qui

connecte les rues Lapierre et Pigeon, vient fragmenter le volume en deux et offre une percée visuelle vers la cour et la mise en évidence des entrées communes et de la circulation. Un jeu de couleurs et de type de revêtements ainsi que de configuration des balcons renforce l'impression de deux volumes distincts et rythme les façades.

La modulation des hauteurs prévue favorise une transition harmonieuse avec le cadre bâti existant. La partie la plus élevée du bâtiment est positionnée principalement le long de la rue Lapierre. Un recul de l'étage supérieur sur près des deux tiers de cette façade favorise une gradation des hauteurs. La hauteur du volume est réduite à quatre étages plutôt que cinq sur une large portion de la façade donnant sur la rue Pigeon afin de prendre en compte le contexte résidentiel de cet axe.

L'aménagement de plain-pied du rez-de-chaussée ainsi que la présence de plusieurs entrées communes et individuelles sur les rues Lapierre et Pigeon facilitent l'accessibilité au bâtiment et favorisent l'animation de la voie publique. Des passages végétalisés de chaque côté du bâtiment permettront aussi aux piétons de circuler entre les rues Lapierre et Pigeon sans devoir passer les escaliers et la cour intérieure ou l'intérieur du bâtiment.

Le projet propose un traitement architectural contemporain épuré et un aménagement paysager de qualité qui favorise la mise en valeur et l'animation des espaces extérieurs. Des coursives et des corridors communs sont intégrés sur les pourtours de la cour intérieure et à l'intérieur du bâtiment afin de valoriser la circulation active ainsi que de favoriser l'animation de la cour intérieure et l'esprit de communauté. L'aménagement paysager prévu permettra aussi le verdissement et l'augmentation de la canopée sur le site grâce à la présence de la cour intérieure, des sections de toiture végétalisée ainsi que des plantations en pleine terre dans les marges incluant plus d'une trentaine d'arbres.

En ce qui a trait aux espaces de stationnement, le projet prévoit un total de 150 cases de stationnement dont 15 cases seront munies de bornes électriques et six cases seront réservées pour les personnes à mobilité réduite. Les aires de stationnement sont situées à l'intérieur du bâtiment, au sous-sol ainsi qu'au rez-de-chaussée. L'accès au stationnement se fait sur la rue Pigeon, par une porte de garage intégrée au bâtiment. Un espace dédié au stationnement pour vélo est aussi prévu au rez-de-chaussée.

Conformité au Plan d'urbanisme

Le projet est localisé dans un secteur résidentiel. Des projets à vocation résidentielle peuvent être érigés, comme prévu dans la description au PU.

Le projet est de plus localisé dans le secteur 10-T3 qui réfère à :

1. Un cadre bâti de deux à six étages hors-sol;
2. Un taux d'implantation au sol moyen;
3. Un C.O.S. minimal de 0,5 et;
4. Un C.O.S. maximal de 3,0

Le projet respecte l'ensemble de ces dispositions, puisqu'il possède 5 étages et un C.O.S. de 2.5.

Conformité au Schéma d'aménagement et de développement (SAD)

Le projet a une vocation résidentielle, ce qui respecte les grandes affectations prévues au SAD et respecte le seuil minimal de densité résidentiel prévu au SAD qui est de 60 logements/hectare brut.

Dérogations :

Le projet déroge aux dispositions suivantes du règlement de zonage 2098 :

1. Art 3.5.1 Le bâtiment comprend 120 logements alors que le maximum autorisé est de 60 logements par bâtiment à la grille des usages et normes pour la zone H12-6;
2. Art 3.5.1 La hauteur maximale du bâtiment est de 5 étages alors que la hauteur maximale autorisée, en étages, est de 4 étages à la grille des usages et normes;
3. Art 3.5.1 La marge avant minimale est de 3,8 mètres sur la rue Lapierre et de 5 mètres sur la rue Pigeon alors que la marge avant minimale autorisée est de 10 mètres à la grille des usages et normes;
4. Art 3.5.1 La marge latérale droite est de 4,8 mètres alors que la marge latérale minimale autorisée est de 7 mètres à la grille des usages et normes;
5. Art 3.5.1 La marge latérale gauche est de 4,2 mètres alors que la marge latérale minimale autorisée est de 7 mètres à la grille des usages et normes;
6. Art 3.5.1 Le total des marges latérales est de 9 mètres alors que le total minimal des marges latérales autorisé est de 14 mètres à la grille des usages et normes;
7. Art 5.3.6 La largeur minimale des allées de circulation à double sens dont les cases de stationnement sont positionnées à 90 degrés par rapport aux allées de circulation est de 6 mètres, alors que la largeur minimale autorisée est de 6,7 mètres;
8. Art 5.6.2.2.1.1 La proportion minimale de maçonnerie utilisée pour les façades nord, est et sud donnant sur la cour intérieure est de 0 % alors que le minimum autorisé est de 80 %;
9. Art 5.6.3.1 Des escaliers extérieurs conduisant au deuxième étage sont prévus sur les façades donnant sur les rues Lapierre et Pigeon alors que sur une façade donnant sur une rue, les escaliers extérieurs et conduisant à un niveau plus élevé que celui du rez-de-chaussée sont interdits;
10. Art. 6.1.1 4) c) La distance minimale d'une ligne de terrain avant pour les constructions souterraines non apparentes est de 2 mètres sur la façade adjacente à la rue Pigeon alors que le minimum autorisé est de 3 mètres;
11. Art 6.1.1 12) Des escaliers extérieurs conduisant au deuxième étage sont prévus sur les façades donnant sur les rues Lapierre et Pigeon alors que les escaliers extérieurs autres que ceux donnant accès au rez-de-chaussée ou au sous-sol sont interdits en cour et marge avant;
12. Art 6.1.6.1 Aucun espace de chargement n'est prévu alors qu'un minimum d'un espace de chargement est requis pour les bâtiments de la classe d'usage h4 ayant 60 logements et plus;
13. Art 6.1.7.2 Un espace de collecte des matières résiduelles non clôturé et non emmuré est prévu dans la cour donnant sur la rue Pigeon alors qu'un espace pour le remisage des déchets, rebuts ou vidanges doit être clôturé ou emmuré de sorte que les objets remisés temporairement ne soient pas visibles de la rue ou des propriétés voisines;
14. Art 7.83.2.3 Des aménagements paysagers sont prévus sur deux des faces du socle d'un appareil mécanique hors sol alors qu'un appareil hors sol doit faire l'objet d'aménagements paysagers sur trois des quatre faces du socle;
15. Art 7.83.3 Un espace de collecte des matières résiduelles est prévu dans la cour donnant

sur la rue Pigeon alors qu'un espace pour le remisage des déchets, rebuts, vidanges ou du recyclage ne doit pas être situé à l'extérieur du bâtiment;

16. Art 7.83.4.1 La plantation d'arbres prévue est celle indiquée au plan joint à l'annexe G de la résolution, alors qu'au moins un arbre doit être planté à tous les 5 mètres en bordure des voies publiques et de circulation.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146* se trouvant aux chapitres 3, 4, 18 et 28.

Les travaux prévus dans la demande sont reconnus conformes aux objectifs et critères du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146*. En adoptant une résolution approuvant ce projet particulier, le conseil adopte les plans soumis, lesquels n'auront pas à faire l'objet d'une approbation en vertu dudit règlement.

Conditions et encadrement des dérogations

Les conditions suivantes sont associées au projet :

1. Au moins 15 cases de stationnement doivent être munies de bornes pour recharger des véhicules électriques;
2. Le précâblage pour le branchement de véhicules électriques doit être prévu pour l'ensemble des cases de stationnement;
3. Les aménagements paysagers prévus doivent être conformes au plan « Plan conceptuel d'ensemble » joint en annexe G de la résolution;
4. À la plantation, les arbres feuillus doivent être d'une hauteur minimale de 1,5 mètre et un diamètre minimal de 50 millimètres et les conifères doivent avoir une hauteur minimale de 1,75 mètre;
5. L'aménagement des toitures doit être conforme au plan « Plan conceptuel d'ensemble » joint en annexe G de la résolution;
6. Le remisage temporaire de matières résiduelles, dans l'espace extérieur prévu à cette fin tel qu'identifié aux plans joints en annexe A de la résolution, peut uniquement être effectué lors des jours de collecte et ce, exclusivement afin de permettre la collecte des matières résiduelles;
7. Lors d'un chantier de construction, la balayeuse de rue doit passer à une fréquence adéquate en fonction de la nature des travaux, de manière que les rues à proximité soient propres et exemptes de substrats;
8. Une clôture de sécurité donnant sur une voie publique doit être recouverte d'un habillage durable, conçu à cette fin et maintenu en bon état jusqu'à la fin des travaux nécessitant un périmètre de sécurité.

JUSTIFICATION

À sa séance du 8 octobre 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un*

immeuble LAS-0041 (PPCMOI) puisqu'il :

- Respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose une occupation compatible avec le milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- Contribue à la mise en valeur du domaine public et à assurer un environnement sécuritaire;
- Propose une organisation fonctionnelle de qualité;
- Minimise les impacts négatifs sur la circulation;
- Les impacts environnementaux du projet sont minimisés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Recommandation du CCU : 8 octobre 2024
2. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution : 4 novembre 2024
3. Avis public et affichage sur le terrain annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation : novembre 2024
4. Assemblée publique de consultation : novembre 2024
5. Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution : 2 décembre 2024
6. Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire : décembre 2024
7. Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution : janvier 2025
8. Certificat de conformité et entrée en vigueur : février 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc CHENOUDA
Chef de division, urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-10-23

**Dossier # : 1249783001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution (PP-34) visant à définir sur le lot 1 930 790 (225, avenue Lafleur) les normes et les conditions relatives aux usages, à l'aménagement paysager, à l'architecture, au stationnement, à la circulation, au déneigement et à la gestion des matières résiduelles.

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro LAS-0041, le second projet de résolution (PP-34) visant à définir sur le lot 1 930 790 (225, avenue Lafleur) les normes et les conditions relatives aux usages, à l'aménagement paysager, à l'architecture, au stationnement, à la circulation, au déneigement et à la gestion des matières résiduelles et ce malgré les dispositions prévues au Règlement de zonage 2098 , puisqu'il :

- respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
 - propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
 - présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
 - contribue à la mise en valeur du domaine public et assure un environnement sécuritaire;
 - propose une organisation fonctionnelle de qualité;
 - minimise les impacts négatifs sur la circulation; et
 - minimise les impacts environnementaux.
-
- Une modification a été apportée au projet entre l'adoption du premier et du second projet de résolution. Cette modification mentionne que la superficie maximale d'affichage autorisée par établissement est de 7 m2 pour chaque façade autorisée. (condition 8.b. L'affichage)

Signé par Alain P POIRIER **Le** 2024-09-30 11:56**Signataire :**

Alain P POIRIER

Directeur Culture
LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1249783001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter la résolution (PP-34) visant à définir sur le lot 1 930 790 (225, avenue Lafleur) les normes et les conditions relatives aux usages, à l'aménagement paysager, à l'architecture, au stationnement, à la circulation, au déneigement et à la gestion des matières résiduelles.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION Dossier # :1249783001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution (PP-34) visant à définir sur le lot 1 930 790 (225, avenue Lafleur) les normes et les conditions relatives aux usages, à l'aménagement paysager, à l'architecture, au stationnement, à la circulation, au déneigement et à la gestion des matières résiduelles.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier (3003271575) a été déposée le 18 mai 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour définir sur le lot 1 930 790 (225, avenue Lafleur) les normes et les conditions relatives aux usages, à l'aménagement paysager, à l'architecture, au stationnement, à la circulation, au déneigement et à la gestion des matières résiduelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le site de l'ancienne distillerie Seagram est situé dans le secteur économique Airlie-Lafleur, à l'intersection du boulevard Newman et de l'avenue Lafleur, à proximité de l'autoroute 20 et de la route 138, menant au pont Honoré-Mercier et à la couronne sud de l'île de Montréal. Il est situé dans un rayon d'un kilomètre de la station de train de banlieue LaSalle, qui le relie au centre-ville de Montréal.

Le secteur dans lequel s'inscrit la propriété est composé de plusieurs quartiers résidentiels de nature variée, d'une bande de terrains industriels et est borné à l'est par un pôle commercial situé au carrefour de l'avenue Dollard et du boulevard Newman.

Les six bâtiments toujours présents sur le site (totalisant une superficie de plancher de près de 86 000 m²) possèdent des formes architecturales variées. Ils accueillait à l'origine des fonctions de natures administrative, industrielle et d'entreposage. Ceux-ci présentent une configuration spatiale occasionnant la création d'un corridor intérieur et d'une cour intérieure.

Plusieurs des bâtiments qui composent l'ensemble présentent une typologie bâtie particulière à leur fonction de chais de maturation/entreposage d'origine. Ceux-ci présentent des hauteurs libres variables, des trames de colonnes serrées, peu d'ouvertures ainsi que des systèmes électriques et mécaniques désuets qui ne respectent pas les normes actuelles.

Le requérant a élaboré une vision de redéveloppement pour ce site en concertation avec l'arrondissement et en s'appuyant sur l'héritage architectural et historique qui le caractérise.

Cette vision est compatible avec différents exercices de planification réalisés pour le secteur. Elle est axée sur la création d'un pôle mixte industriel-commercial avec un corridor commercial animé qui culmine vers une place centrale au milieu du pôle industriel. Néanmoins, la réglementation de zonage en vigueur, notamment en ce qui a trait aux usages autorisés et prohibés ainsi que les dispositions en matière de stationnement limitent les possibilités pour mettre cette vision en œuvre de plein droit. Cela a donné lieu à la présentation du présent PPCMOI.

Le concept du projet s'articule sur une stratégie d'aménagement intégrée qui prend en considération les volets suivants :

Les usages :

En plus d'une conservation des usages industriels actuels et d'entreposage caractéristiques du secteur, le projet propose d'introduire des usages de nature urbaine afin de revitaliser et de stimuler l'attractivité du secteur. Bureaux, commerces, arts et sports seront présents sur le site.

Le stationnement :

Bien que le secteur soit accessible de multiples façons en mobilité active et qu'il est situé au sein d'une aire TOD, la mise en place de la vision de redéveloppement et l'introduction des nouveaux usages « urbains » nécessiteraient l'aménagement d'au moins 514 cases de stationnement selon la réglementation en vigueur. Sachant que la reconfiguration intérieure des bâtiments pour y aménager des cases de stationnement non conventionnelles impliquerait des coûts prohibitifs pouvant aller de 40 000 \$ à 45 000 \$ par case sans générer de véritable rendement locatif (par comparaison avec un espace utilisable), le concept de mutualisation des espaces de stationnement est mis de l'avant.

Ce concept adapté aux projets mixtes profite de la complémentarité temporelle des nouveaux usages proposés et permet ainsi la réduction des besoins en stationnements individuels. Un travail d'évaluation des besoins a priori a permis d'identifier les besoins du site et a posteriori (approche de monitoring) permettra d'ajuster le nombre de cases de stationnement en fonction des besoins réels. Ce besoin est évalué à 387 cases pour une occupation des locaux à 100 %.

Le camionnage et la circulation :

En cohérence avec la vision développée pour le site, l'organisation fonctionnelle des déplacements tire profit de l'emplacement des usages industriels générant des nuisances dans les bâtiments « A » et « F ». Ainsi il est proposé que :

- a. Les aires de manœuvres doivent être consolidées à l'intérieur du site;
- b. Aucune manœuvre dans le domaine publique n'est autorisée.

Le déneigement :

Afin de favoriser les déplacements actifs sur le site et maintenir son accessibilité et son attractivité, la stratégie de déneigement vise les interventions suivantes :

- Les parcours piétons clés seront maintenus dégagés en période hivernale;
- Les espaces dédiés aux activités véhiculaires feront l'objet d'un déneigement complet afin de maintenir les aires de manœuvre pour les camions et les aires de stationnement extérieures fonctionnelles;
- La neige sera déplacée dans 3 points de dépôt temporaires;
- La neige sera évacuée hors site par un entrepreneur privé;
- Un système sera mis en place afin de recueillir l'eau résultant de la fonte de la neige, permettant ainsi de réduire le nombre de voyages nécessaires pour évacuer la neige

hors site.

La gestion des matières résiduelles :

Bien qu'il s'agisse d'une stratégie préliminaire et qu'une étude complète est à effectuer une fois que les locataires sont en place, la gestion des matières résiduelles sur le site est axée sur les éléments suivants :

- Les matières résiduelles générées par les bâtiments C, D et F seront déposées temporairement dans le bâtiment « F »;
- Les matières résiduelles générées par les bâtiments A, B et E seront déposées temporairement dans le bâtiment « A »;
- Deux emplacements privés (dalles de propreté) sont prévus pour la journée de la collecte.

L'aménagement paysager :

Inspiré par l'histoire du site, le concept d'aménagement paysager de l'ensemble du site prendra la forme du « cercle », présente dans plusieurs étapes du processus de fabrication du whisky, ce qui influencera le développement d'un motif visant à unifier l'espace. Ce motif circulaire donnera lieu à des espaces de rassemblement et de socialisation ainsi qu'à des zones de fraîcheur et de repos et sera la marque du site que ce soit dans les stationnements, les places ou même sur les toits des bâtiments.

L'architecture :

Le site de la SEAGRAM est considéré comme un ensemble d'intérêt patrimonial à forte valeur historique, urbaine et architecturale. Il est composé de plusieurs bâtiments répondant aux besoins variables de la Seagram depuis le début de sa construction en 1926 jusqu'à aujourd'hui. Au fil du temps, il a subi diverses transformations et démolitions; ajout d'ouvertures, rebouchage d'ouvertures en brique, diversité de matériaux et de couleurs, ajout de volumes construits, etc.;

Par ailleurs, dans l'optique de conserver et de mettre en valeur ce site et afin d'assurer une cohérence dans le traitement des prochaines interventions, un Guide d'interventions architecturales a été élaboré par le requérant et bonifié par un consultant en patrimoine engagé par l'arrondissement. Ainsi, en plus des critères et objectifs applicables du règlement relatif au PIIAD, les interventions architecturales seront évaluées en fonction de ce guide.

Dérogations :

Le projet déroge aux objets des dispositions suivantes du règlement de zonage 2098

- Usages autorisés;
- Usages prohibés;
- Nombre de cases de stationnement requises pour chaque usage;
- Emplacement des cases de stationnement;
- Type d'enseignes autorisées.

Conditions et encadrement des dérogations :

Afin de contribuer à la création d'un pôle urbain attractif et animé, et mettre de l'avant la vision de redéveloppement du site, plusieurs conditions sont exigées pour le projet, sans quoi le PPCMOI devient nul et non avenu, et concernent notamment les sujets suivants :

Usages :

- Les usages de type industrie lourde sont prohibés
- Les usages qui pourraient générer des nuisances sont localisées dans les bâtiments A et F
- Les usages qui requièrent une grande superficie d'occupation sont localisées dans les bâtiments A et F
- Un maximum de 30 % de la superficie totale de plancher disponible sur le site peut être utilisée pour des usages de type entrepôt
- L'entreposage et l'étalage extérieur sont interdits sur l'ensemble du site

Stationnement :

Une date limite est déterminée pour l'aménagement de l'ensemble des cases requises.

- Les 103 cases prévues dans le stationnement de la pointe : 31 décembre 2025
- Les 173 cases requises pour atteindre 70 % d'occupation des locaux : 31 décembre 2027
- La réalisation en tout ou en partie de 111 cases supplémentaires dans le bâtiment A1 sera requise si l'occupation des locaux dépasse 70 % de la superficie de plancher totale du site. Elle se fera graduellement et proportionnellement au pourcentage de la superficie occupée. De plus, si l'arrondissement réduit ou élimine les ratios minimums de cases exigés à sa réglementation, l'exigence d'aménager ces 111 cases, formulée par le projet particulier serait également abrogée automatiquement.

Aménagement paysager :

Pour garantir la mise en place des aménagements proposés, la zone d'intervention est divisée en 4 petites zones et l'évolution de l'occupation des locaux sera au fur et à mesure de la réalisation des travaux d'aménagement paysager pour l'ensemble du site, à savoir :

- Après avoir complété l'aménagement paysager de la zone 1, un maximum de 30 % de la superficie de plancher du site pourra être occupé;
- L'exécution des travaux de la zone (2) permettra ensuite d'atteindre 31 à 45 % d'occupation des locaux du site;
- L'exécution des travaux de la zone (3) permettra ensuite d'atteindre 46 à 60 % d'occupation des locaux du site;
- L'exécution des travaux de la zone (4) permettra ensuite d'atteindre 61 à 100 % d'occupation des locaux du site.

Guide interventions architecturales :

Le guide fait partie intégrante du PPCMOI.

JUSTIFICATION

À sa séance du 14 août 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble LAS-0041 (PPCMOI) puisqu'il :

- Respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
- Propose une occupation compatible avec celles du milieu d'insertion et ne cause pas de préjudices sérieux au développement des terrains voisins;
- Présente des qualités d'intégration sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;
- Contribue à la mise en valeur du domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- Propose une organisation fonctionnelle de qualité;

- Minimise les impacts négatifs sur la circulation;
- Minimise les impacts environnementaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Recommandation du CCU : 14 août 2024

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution : 9 septembre 2024

Avis public et affichage sur le terrain annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation : septembre 2024

Assemblée publique de consultation : septembre 2024

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution : 7 octobre 2024

Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire : octobre 2024

Adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution : novembre 2024

Certificat de conformité et entrée en vigueur : décembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youssef LAMRHARI
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-08-28



Dossier # : 1245459048

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire un bâtiment principal situé au 1855, Av. Dollard (lot 1451 014).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003456018), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire un bâtiment principal mixte situé au 1855, avenue Dollard (lot 1451 014) considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 3 : accessibilité universelle, 4 : transition écologique, 20 : avenue Dollard, 28 : construction hors toit) puisqu'il :

- Conçoit des aménagements inclusifs, sécuritaires et confortables;
- Augmente le verdissement du site;
- Préserve les composantes paysagères;
- Préconise des constructions durables;
- Aménage et gère les stationnements de façon écoresponsable;
- Confère une identité architecturale distinctive;
- Assure une cohabitation et une implantation harmonieuses des bâtiments avec les quartiers adjacents;
- Augmente la végétation;
- Accroît la sécurité piétonne et véhiculaire;
- Crée des aménagements propices au rassemblement de personnes aux abords de la voie publique;
- Assure une gestion durable des eaux de ruissellement;
- Assure une intégration harmonieuse du volume et un traitement architectural distinctif;
- Minimise les impacts négatifs sur le milieu d'insertion.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-24 11:26

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459048

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de construire un bâtiment principal situé au 1855, Av. Dollard (lot 1 451 014).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction (demande 3003456018) a été déposée le 17 septembre 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour construire un bâtiment principal. Les travaux prévus dans la demande de permis de construction sont assujettis aux chapitres 3 : accessibilité universelle, 4 : transition écologique, 20 : avenue Dollard et 28 : construction hors toit du Règlement sur les PIIAD.

Le terrain localisé sur l'avenue Dollard et portant le numéro de lot 1 451 014 accueille présentement un bâtiment commercial d'un à deux étages construit en 1969. Considérant que le bâtiment est dérogatoire de par son usage (concessionnaire de véhicules automobiles de la franchise « Volkswagen ») et qu'aucun préjudice n'est causé à un locataire, que le projet propose une nette amélioration du caractère esthétique du site, que le bâtiment existant à une valeur patrimoniale faible, une autorisation de démolition (demande 3003257579) a été accordée par le Comité de démolition de l'arrondissement de LaSalle lors de la séance du 3 mai 2023.

La présente demande vise à autoriser le projet de construction qui prendra place sur le site. Il s'inscrit dans un contexte de planification récente pour le secteur de l'avenue Dollard (Vision Dollard). Le projet atteint les principaux objectifs qui découlent de cette planification, soit d'offrir une mixité des fonctions, une cohabitation harmonieuse des usages, des stationnements moins visibles, un meilleur encadrement de la rue, un verdissement accru, une plus grande animation de la rue et des déplacements sécuritaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment multifamilial mixte d'un maximum de 151 logements avec un espace commercial dans la portion du rez-de-chaussée faisant face à l'avenue Dollard, afin de contribuer à l'animation et au dynamisme de la rue. La construction comprendra cinq (5) étages en plus d'une construction hors-toit habitable, d'une piscine,

d'une terrasse et du mobilier. La toiture sera majoritairement végétalisée. Les façades du bâtiment seront composées majoritairement de briques de couleur beige et de revêtement métallique léger de différentes teintes dont l'intensité diminue en partant du rez-de-chaussée commercial, jusqu'à la construction hors-toit habitable. La partie des balcons et loggias abritant les thermopompes est en vitrage givré, ce qui contribue à les dissimuler et à donner une touche architecturale supplémentaire.

Le site, actuellement entièrement imperméable et dépourvu de végétation, sera mis en valeur par l'aménagement d'un espace civique en cours avant, accessible directement depuis l'avenue Dollard. De plus, les limites de la construction en sous-sol ne dépasseront pas l'empreinte hors sol du bâtiment, ce qui favorisera la déminéralisation du terrain par la plantation de nombreux végétaux et une cinquantaine d'arbres à grand déploiement répartis à travers toutes les cours du site. Une seule entrée charretière permettra d'accéder aux 18 cases hors-sols et aux 174 cases intérieures, pour un total de 192 cases de stationnement. Huit (8) cases seront dédiées aux personnes à mobilité réduite et dix (10) cases seront munies de bornes de recharge électrique.

Les matériaux utilisés sont les suivants :

- Revêtement lourd : Brique d'argile Whitestone de Brampton, de couleur beige et de format CSR, ou équivalent;
- Revêtement léger : revêtement métallique AD300 de Vicwest, dans les teintes Cuivre, Gris Fusain, Gris Régent et blanc, ou équivalent.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant aux chapitres 3 : accessibilité universelle, 4 : transition écologique, 20 : avenue Dollard et 28 : construction hors toit.

JUSTIFICATION

À sa séance du 8 octobre 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitres 3 : accessibilité universelle, 4 : transition écologique, 20 : avenue Dollard, 28 : construction hors toit) puisqu'il :

- Conçoit des aménagements inclusifs, sécuritaires et confortables;
- Augmente le verdissement du site;
- Préserve les composantes paysagères;
- Préconise des constructions durables;
- Aménage et gère les stationnements de façon écoresponsable;
- Confère une identité architecturale distinctive;
- Assure une cohabitation et une implantation harmonieuses des bâtiments avec les quartiers adjacents;
- Augmente la végétation;
- Accroît la sécurité piétonne et véhiculaire;
- Crée des aménagements propices au rassemblement de personnes aux abords de la voie publique;
- Assure une gestion durable des eaux de ruissellement;
- Assure une intégration harmonieuse du volume et un traitement architectural distinctif;
- Minimise les impacts négatifs sur le milieu d'insertion.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youssef LAMRHARI
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-10-22



Dossier # : 1245459049

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment situé au 68-70, 1re Avenue (lot 1 079 764).

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (demande 3003461179), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment situé au 68-70, 1re avenue (lot 1 079 764), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- S'harmonise et met en valeur le milieu résidentiel;
- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-24 11:30

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1245459049

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Soumettre pour considération les documents reçus en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de transformer le bâtiment situé au 68-70, 1re Avenue (lot 1 079 764).

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de permis de transformation (demande 3003461179) a été déposée le 27 septembre 2024 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour transformer le bâtiment.
Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 24 : Village des Rapides du Règlement sur les PIIAD.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le projet concerne une propriété située sur la 1re Avenue, entre le boulevard LaSalle et la rue Édouard. Le bâtiment visé correspond au type architectural du « plex, type III », tel qu'indiqué à l'annexe F du Règlement sur les PIIAD visant le Village des Rapides. Construit en 1895 et situé au sein de la zone H01-16, le bâtiment de deux (2) étages est d'usage bifamilial (h2) et d'implantation contiguë. Sa façade principale arbore un revêtement de briques d'argile de couleur terre ainsi que de la pierre artificielle. Avec ses fenêtres alignées sur des axes verticaux, cette façade est marquée par un escalier extérieur courbe et des pièces habitables en saillie vers la cour avant.

Les travaux projetés visent à ajouter, en façade avant, au niveau du sous-sol, une nouvelle fenêtre coulissante (avec meneau central), de couleur noir, sur le même axe vertical que les autres fenêtres aux étages.

Fait également partie de la même demande de permis, mais n'est pas assujettis au Règlement sur les PIIAD, le remplacement d'une fenêtre existante au sous-sol, sur la façade avant, par une nouvelle fenêtre dans la même ouverture.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 24 : Village des Rapides.

JUSTIFICATION

À sa séance du 8 octobre 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 24 : Village des Rapides) puisqu'il :

- S'harmonise et met en valeur le milieu résidentiel;
- Permet l'intégration des nouvelles interventions au milieu urbain existant;
- Assure le respect du paysage très distinctif à la fois urbain et villageois du quartier;
- Valorise le patrimoine architectural du quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kimyou HO
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Pascal LAVOIE
Directeur

Le : 2024-10-22



Dossier # : 1246360002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination du directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle, et de lui accorder les dépenses de fonction et allocations reliées à son poste, et ce, à compter du 16 novembre 2024.

Approuver la nomination de monsieur Pascal Lavoie à titre de directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle, et de lui accorder les dépenses de fonction et allocations reliées à son poste, et ce, à compter du 16 novembre 2024.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-30 16:28

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1246360002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination du directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle, et de lui accorder les dépenses de fonction et allocations reliées à son poste, et ce, à compter du 16 novembre 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a démissionné en date du 23 septembre 2023. Un processus de concours a donc été mis en place pour le comblement du poste devenu vacant. Au terme du processus de sélection, la candidature de monsieur Pascal Lavoie a été retenue.

Il est donc recommandé d'entériner la nomination de monsieur Pascal Lavoie à titre de directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle et de lui accorder les dépenses de fonction et allocations reliées à son poste de directeur.

La nomination sera effective au 16 novembre 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le salaire annuel a été établi par la division de la rémunération du Services des ressources humaines et correspond à la politique de rémunération. Ainsi, son salaire annuel sera maintenu à 134 974 \$.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Processus de dotation

Conforme à la Politique de dotation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Soumaya JEBALI, Service des ressources humaines et des communications

Lecture :

Soumaya JEBALI, 29 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Liliana TEJADA
technicien(ne) en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-29

Josée BOULANGER
chef(fe) de division - ressources humaines
(arrondissement)



Dossier # : 1242484043

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Nommer monsieur Simon Provost-Goupil à titre de secrétaire d'arrondissement à compter du 5 novembre 2024.

De nommer M. Simon Provost-Goupil à titre de secrétaire de l'arrondissement de LaSalle en remplacement de Mme Nathalie Hadida.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-25 14:41

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1242484043

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer monsieur Simon Provost-Goupil à titre de secrétaire d'arrondissement à compter du 5 novembre 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Suite au départ de Mme Nathalie Hadida, le conseil d'arrondissement doit nommer un secrétaire d'arrondissement.

L'article 27, annexe C, de la Charte de la Ville de Montréal stipule ce qui suit:

Article 27 : "Pour chaque arrondissement, le conseil de celui-ci nomme un secrétaire. Ce secrétaire possède, compte tenu des adaptations nécessaires et pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, les pouvoirs et doit exécuter les devoirs du greffier d'une municipalité prévus par toute loi."

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 20 0502 (1162365027) - Nomination d'une secrétaire d'arrondissement

DESCRIPTION

Procéder à la nomination d'un nouveau secrétaire d'arrondissement à compter du mardi 5 novembre 2024, soit M. Simon Provost-Goupil, en remplacement de Mme Nathalie Hadida.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité à l'article 27, annexe C, de la Charte de la Ville de Montréal.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Catherine S SIMARD
Directrice des services administratifs en
arrondissement

Le : 2024-10-22



Dossier # : 1246456010

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2024-10-25 13:09

Signataire : Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1246456010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-25

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines